



Comité de bassin

Séance plénière

6 avril 2021

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

1. Diffusion	2
2. Ordre du jour	3
3. Procès-verbal	4
4. Liste de présence	46



Comité de bassin

Séance plénière

6 avril 2021

Diffusion

- Madame la Ministre de la Transition écologique (1 ex.)
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité)
- Mesdames et Messieurs les membres du comité de bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)

Pour information

- Mesdames et Messieurs les présidents des commissions locales de l'eau (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les présidents des établissements publics territoriaux (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)



Comité de bassin
Séance plénière d'installation

Mardi 6 avril 2021

(de 9h30 à 13h, visio zoom)

<https://zoom.us/j/95680414942>

Ordre du jour

Pour délibération
(D)

Pour information
(I)

INSTANCES DE BASSIN

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 février 2021 D
2. Délégation de compétence à la commission Inondations - plan Loire et à la commission Planification D
3. Élections..... D
 - *au Comité national de l'eau*
 - *au comité de gestion des réservoirs de Naussac et Villerest et des étiages sévères du bassin Loire-Bretagne*
 - *à la commission relative aux Milieux naturels*
4. Contribution du comité de bassin à l'élaboration de la future Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB)..... D
5. Information sur la consultation du public et des assemblées sur les projets de Sdage et de plan de gestion des risques d'inondation..... I
6. Avancement des travaux de révision à mi-parcours du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne I
(point inscrit sous réserve)
7. Stratégie du plan Loire V..... I
 - *Présentation de la stratégie du plan Loire V*
8. Points divers

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le président :

Bonjour à toutes et à tous. Je suis très heureux de vous accueillir pour cette nouvelle séance du comité de bassin.

Je tiens à excuser Mme Engström, préfète de région Centre-Val de Loire, qui est absente aujourd'hui. Elle m'a demandé de vous dire tout l'intérêt qu'elle porte au comité de bassin et à nos travaux.

Je salue la présence de :

- M. Brulé, le Dreal de la région Centre-Val de Loire, qui représente Mme la Préfète ce matin ;
- Mme Clermont-Brouillet, commissaire du gouvernement auprès de l'agence de l'eau, qui participe à nos travaux par visioconférence ;
- M. Doron, vice-président issu du collège des usagers non économiques ;
- M. Fauconnier, vice-président, issu du collège des usagers économiques ;
- M. Gutton, directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Je salue également le secrétariat des instances et les services de l'agence.

Je tiens aussi à accueillir un nouveau membre dans notre comité de bassin en la personne de Mme Patricia Maussion, conseillère régionale des Pays de la Loire nouvellement désignée par cette région, et qui revient au comité de bassin.

Le comité de bassin est aujourd'hui au complet parce que les 190 membres sont nommés. Je rappelle que lors de notre précédente séance d'installation, nous avons élu les président(e)s et les vice-président(e)s des commissions territoriales ainsi que les membres du conseil d'administration. Il nous reste quelques désignations à faire. Je vous propose de les faire ce matin.

M. le directeur général de l'agence va nous préciser les modalités de vote et d'organisation de notre matinée de travail.

Nous avons un ordre du jour encore une fois qui est très chargé. Nous essayons de faire au mieux dans les circonstances actuelles. En tout cas, nous allons essayer de vous permettre de passer un agréable moment, en espérant que tout cela fonctionne correctement pour nous permettre d'avoir une séance de travail un peu dynamique.

Nous procéderons donc aux différents votes concernant le CNE et les différentes commissions. Ensuite, nous échangerons sur la consultation du public et des assemblées sur le projet de Sdage et les plans de gestion des risques d'inondation. Nous partagerons également l'avancement des travaux de la révision à mi-parcours du 11^e programme d'intervention de l'agence et sur la stratégie du plan Loire.

Mes chers amis, je vous propose de passer la parole à notre directeur général. Ensuite, nous aborderons l'ordre du jour, si vous le voulez bien.

M. GUTTON :

Nous sommes ici salle Sologne, au siège de l'établissement, quelques-uns des services de l'agence de l'eau ainsi que M. Brulé, Dreal de bassin, et M. Choumert, du SGAR Centre-Val de Loire.

Je vais faire quelques rappels logistiques. N'hésitez surtout pas, dès maintenant, à poser des questions pour ceux qui auraient des difficultés. Certains d'entre vous ont pu le faire avant le démarrage de la séance. J'invite chacun à ne pas oublier de fermer son micro – c'est surtout au moment de l'arrivée que l'on oublie quelquefois de le faire –, cela évitera les interférences. Pour intervenir, n'oubliez pas de manifester une main bleue ou jaune, le président du comité de bassin vous donnera la parole.

Je rappelle également que toutes les séances sont enregistrées. Ainsi, ceux qui prendront la parole sont invités à rappeler leur nom et éventuellement leur fonction.

Nous allons avoir, cette fois-ci encore, un certain nombre d'élections. Vous devez utiliser à la fois l'application Zoom pour la visioconférence et l'application Provote qui permet l'émargement des membres du comité de bassin mais aussi les votes lors des différentes élections.

Merci, M. le président, d'avoir salué Marion Robiliard et son équipe qui, s'étant formées à l'application, assurent dorénavant l'animation des votes. Le secrétariat partagera le résultat des votes à l'écran avec un petit décalage à chaque fois.

Je rappelle que chaque membre ne peut disposer de plus de deux pouvoirs. Les pouvoirs sont déjà intégrés à l'amont dans l'outil Provote. Ainsi, quand vous votez, vous votez également pour vos pouvoirs. Nous rappellerons la règle de chaque election.

Vous vous souvenez que le 4 février, faute de temps et de quorum puisque les effectifs se clairsemaient, nous n'avions pu procéder aux dernières élections, ce qui n'a pas handicapé le fonctionnement des instances. Au Comité national de l'eau notamment ont été invités les anciens membres représentant le comité de bassin Loire-Bretagne.

Nous aurons également à élire nos représentants au comité des réservoirs de Naussac et de Villereest du bassin Loire-Bretagne et à la commission relative aux Milieux naturels (COMIN). De la même façon, nous avons invité les candidats à cette commission à assister à la dernière commission présidée par M. Doron.

Le président a présenté les autres sujets de séance, notamment la contribution du comité de bassin à la troisième Stratégie Nationale pour la Biodiversité. En effet, la ministre de l'Écologie a saisi le président du comité de bassin pour une contribution de celui-ci. Cela s'est fait dans un délai un petit peu court. M. Doron nous présentera les résultats des travaux de la COMIN.

Par ailleurs, le mois de mars a été extrêmement chargé parce que nous avons voulu faire beaucoup de formations. Je rappelle que ces formations sont disponibles sur l'extranet « instances », ce qui permet à ceux qui n'étaient pas présents de pouvoir en bénéficier.

En revanche, nous allons alléger le programme des quinze prochains jours. Les nouvelles règles liées à la situation sanitaire, en concentrant les vacances de printemps sur deux semaines, rendent compliqué le fonctionnement de nos organisations.

Nous allons donc libérer les deux semaines qui viennent, ce qui permettra à chacun de souffler et de pouvoir profiter un peu plus de sa famille et de ses proches en attendant la sortie de la crise sanitaire.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 4 FÉVRIER 2021

Point n° 1 de l'ordre du jour

M. le président :

Je vous propose de démarrer dès à présent notre ordre du jour. Je commence par l'approbation du procès-verbal de la séance plénière du 4 février 2021. Vous avez reçu le document. Ce document appelle-t-il des observations de votre part ou des modifications ?

M. GUTTON :

Valéry Morard va vous rappeler en deux mots les modalités de Provote.

M. MORARD :

Normalement, vous avez dû recevoir vos identifiants vendredi dernier. Vous devez vous connecter avec un lien sur Provote. Par défaut, si vous ne rentrez pas les identifiants que vous avez reçus, vous allez arriver sur la session d'installation du 4 février. N'oubliez donc pas de vous enregistrer

sur Provote avec les identifiants reçus. Ainsi, vous allez accéder à la séance d'aujourd'hui 6 avril. Une question à blanc vous a été posée pour vérifier que vous êtes bien connectés.

Par ailleurs, M. Gérard demande au directeur général si l'ensemble des membres du comité de bassin ont été informés de l'organisation du nouveau conseil d'administration.

M. GUTTON :

Nous pourrions faire un point d'information sur le sujet.

M. le président :

Y a-t-il des observations sur le procès-verbal ? S'il n'y en a pas, je vous propose que nous testions Provote sur cette première délibération.

M. GUTTON :

Nous lançons le vote sur l'approbation du procès-verbal du 4 février 2021. Les personnes qui auraient encore des difficultés peuvent se signaler sur le chat, le secrétariat des instances vous appellera.

M. le président :

Le vote est clos.

- *Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 4 février 2021.*
 - **Adoptée à la majorité (100 voix pour, 5 voix contre, 10 abstentions).**
- Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-02 du 6 avril 2021.**

M. le président :

Je vous propose de passer au point numéro 2, sachant qu'il faudra répondre à M. Gérard tout à l'heure sur l'information concernant le conseil d'administration de l'agence.

COMPOSITION DU BUREAU ET DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À LA COMMISSION INONDATIONS-PLAN LOIRE ET À LA COMMISSION PLANIFICATION

Point n° 2 de l'ordre du jour

M. le président :

Le règlement intérieur a été adopté lors de la séance d'installation du 4 février dernier.

La composition du bureau a depuis été complétée. Chacune des catégories devant être représentées a été consultée. À la suite de cette consultation, la composition est la suivante :

- le président du comité de bassin ;
- les deux vice-présidents :
 - o M. Doron ;
 - o M. Fauconnier ;
- les présidents et la présidente des cinq commissions permanentes :
 - o M. Gérard, président de la commission Programme ;
 - o M. Taufflieb, président de la commission Planification ;
 - o Mme Aubert, présidente de la commission Communication et action internationale ;
 - o M. Gandrieau, président de la commission Inondations-plan Loire ;

- M. Le Gal, président de la commission Littoral ;
- M. Doron, président de la commission relative aux Milieux naturels ;
- Mme Engström, préfète coordonnatrice de bassin, ou son représentant ;
- M. Brulé, Dreal de bassin ;
- M. Dalles, directeur régional des finances publiques de la région Centre-Val de Loire ;
- M. Noyau, représentant de la profession agricole ;
- M. Piriou, représentant les associations de protection de la nature ;
- M. Taufflieb, représentant des personnalités qualifiées ;
- M. Guillaume, représentant les associations de consommateurs ;
- M. Combemorel, représentant les producteurs d'électricité ;
- M. Fauconnier, représentant de la profession industrielle ;
- M. Doron, représentant des secteurs de l'aquaculture et de la pêche.

Il est également proposé d'introduire dans le bureau une représentation de la pêche professionnelle en eau douce en la personne de M. Boisneau.

Nous aurons l'occasion de nous réunir assez rapidement pour proposer des évolutions du règlement intérieur.

Il s'agit aujourd'hui de consolider d'un point de vue juridique les délibérations prises par la commission Planification présidée par M. Taufflieb et par la commission Inondations-plan Loire, présidée par M. Gandrieau.

La commission Planification délivre, par délégation du comité de bassin, les avis favorables à la délimitation du périmètre d'intervention des Épage (établissements publics d'aménagement de gestion des eaux). C'est donc elle qui examine dans le cadre de ses compétences, et qui délivre pour le comité de bassin, un avis favorable pour délimiter le périmètre, sur proposition de la Dreal et du comité de bassin.

Quant à la commission Inondations-plan Loire, le comité de bassin lui délègue sa compétence pour délivrer les avis favorables à la labellisation des PAPI qui relève d'une instance de labellisation nationale.

Il s'agit aujourd'hui de voter ces deux délibérations : une délibération relative à la délégation de compétence à la commission Inondations-plan Loire, et une délibération relative à la délégation de compétence à la commission Planification.

Il s'agira de deux votes successifs.

M. GUTTON :

Y a-t-il des questions sur ces deux délégations du comité de bassin à ces commissions ? Sachant qu'un compte rendu du travail qui est fait en commission est effectué au comité de bassin.

M. le président :

Nous pouvons passer au vote sur ces deux propositions.

M. GUTTON :

Tout le monde peut voter. Nous commençons par la commission Planification. Il s'agit des avis favorables concernant les Épage. En cas d'avis défavorable, le comité de bassin doit se prononcer.

M. le président :

Ce serait bien que le comité de bassin soit tenu au courant des propositions et des délibérations qui seront prises au moment des comptes rendus que les présidents feront au comité de bassin à chaque séance.

M. GUTTON :

Nous pourrions faire un petit point sur les Épage qui ont déjà vu leurs périmètres validés.

M. le président :

Le vote est clos.

- *Délégation de compétence à la commission Planification.*
- **Adoptée à la majorité (128 voix pour, 3 voix contre, 2 abstentions).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-03 du 6 avril 2021.

M. le président :

Nous lançons le deuxième vote.

M. GUTTON :

Le deuxième vote concerne la commission Inondations-plan Loire, présidée par M. Gandrieau, qui délivre des avis favorables à la labellisation des PAPI.

Tout cela avait fait l'objet d'une plus grande déconcentration de la commission nationale à laquelle participe dorénavant M. Gandrieau pour le bassin Loire-Bretagne.

D'ailleurs, M. Gandrieau a proposé d'inviter le président de la commission nationale, qui est le maire de Nevers, à une prochaine commission Inondations-plan Loire.

M. le président :

C'est une très bonne initiative. Le vote est clos.

- *Délégation de compétence à la commission Inondations-plan Loire.*
- **Adoptée à la majorité (130 voix pour, 2 voix contre, 3 abstentions).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-04 du 6 avril 2021.

M. le président :

Ma proposition d'intégrer M. Boisneau au bureau nécessite-t-elle un vote ?

M. GUTTON :

Cela relève du président du comité de bassin. L'objectif était que le bureau soit bien représentatif de l'ensemble des membres du comité de bassin. C'est forcément difficile avec 190 membres. Nous avons donc repris les président(e)s des différentes commissions de façon à nous assurer de la représentativité des membres du bureau.

M. le président :

La pêche professionnelle en eau douce est donc représentée au bureau du comité de bassin en la personne de M. Boisneau.

ÉLECTION AU COMITÉ NATIONAL DE L'EAU

Point n° 3 de l'ordre du jour

M. le président :

Je vous rappelle que la dernière fois, nous n'avions pas voté. Il s'agit aujourd'hui d'élire les six représentants.

M. GUTTON :

Il faut six représentants, mais en réalité, M. Gandrieau a déjà été élu lors du précédent comité de bassin pour représenter le bloc communal.

M. le président :

Il s'agit donc d'élire cinq représentants.

Nous avons six candidats que je cite :

- M. Barry, président de l'Épage du bassin de la Vienne ;
- M. Fréchet, président de l'Établissement Public Loire ;
- Mme Gallien, maire de Vorey-sur-Arzon (Haute-Loire) ;
- M. Ledoux, conseiller départemental de la Vienne ;
- Mme Riffaud, conseillère communautaire déléguée Limoges Métropole (Haute-Vienne) ;
- Mme Rousset, conseillère départementale de la Haute-Loire.

Tous ces candidats confirment-ils leur candidature ?

M. FRÉCHET :

Je maintiens ma candidature.

M. BARRY :

Oui, je confirme ma candidature.

Mme RIFFAUD :

Oui, je confirme.

Mme GALLIEN :

Il y a un candidat de trop, donc je retire ma candidature. Il y a, parmi les candidats, des candidats de l'amont. C'est important que chacun soit représenté, donc je retire ma candidature.

M. le président :

Mme Gallien, c'est très gentil de votre part mais normalement, la parité est souhaitée.

Mme GALLIEN :

Je sais mais il y a trop de candidats. C'est important qu'il y ait une représentativité géographique. Je me dévoue, donc je retire ma candidature.

M. GUTTON :

Je précise que la parité est souhaitable mais pour l'instant, autant la loi l'a inscrite pour les comités de bassin, autant ce n'est pas encore inscrit pour le Comité national de l'eau. De ce fait, nous avons cinq candidats.

M. LEDEUX :

Je maintiens également ma candidature.

Mme ROUSSET :

Je maintiens ma candidature. Je remercie Mme Gallien pour la grande élégance de son geste.

M. le président :

Nous avons donc cinq postes pour cinq candidats. Je vous propose de passer tout de suite au vote.

M. GUTTON :

Il faudra cocher toutes les personnes que vous souhaitez voir élues. À partir de cela, nous comptabiliserons les résultats, sachant que le vote blanc n'est pas possible. Vous pouvez donc cocher entre une et cinq cases. Ne vote que le collège des collectivités.

- *Désignation au Comité national de l'eau.*
- ***M. Gandrieau ayant été désigné à la séance précédente en qualité de représentant des communes, sont désigné(e)s représentants et représentantes des autres collectivités territoriales : M. Philippe Barry (46 voix), M. Daniel Frechet (45 voix), M. Jean-Louis Ledoux (37 voix), Mme Samia Riffaud (43 voix) et Mme Nathalie Rousset (43 voix).***

M. GUTTON :

Nous communiquerons à la direction de l'eau et de la biodiversité la liste des cinq personnes élues pour que celles-ci puissent être invitées au prochain Comité national de l'eau.

M. le président :

Encore une fois, merci beaucoup, Mme Gallien, pour votre geste fort apprécié. Nous passons au point suivant.

ÉLECTION AU COMITÉ DE GESTION DES RÉSERVOIRS DE NAUSSAC ET VILLEREST ET DES ÉTIAGES SÉVÈRES DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Point n° 7 de l'ordre du jour

M. le président :

Il s'agit de désigner nos représentants au comité de gestion des réservoirs de Naussac et Villerest et des étiages sévères du bassin Loire-Bretagne.

Il faut élire quatre représentants des collectivités, deux représentants des usagers non économiques et deux représentants des usagers économiques.

Pour les collectivités, nous avons quatre candidats :

- M. Ferrand, conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes ;
- M. Pagesse, adjoint au maire de Pardines (Puy-de-Dôme) ;
- Mme Rivet, conseillère régionale de la région Centre-Val de Loire ;
- Mme Rousset, conseillère départementale de la Haute-Loire.

Je vous propose de passer au vote.

M. GUTTON :

S'agissant des représentants des collectivités, nous avons toujours 76 suffrages attendus ; nous étions montés à 46 dans le vote précédent.

M. le président :

Le vote est clos.

- *Comité de gestion des réservoirs de Naussac et Villerest et des étiages sévères du bassin Loire-Bretagne – Représentants et représentantes des collectivités territoriales.*
- **Sont élus : M. Emmanuel Ferrand (40 voix), M. Pierre Pagesse (45 voix), Mme Michelle Rivet (38 voix) et Mme Nathalie Rousset (41 voix).**

M. GUTTON :

Le comité va se réunir au mois d'avril. Nous transmettrons les noms à la Dreal de bassin qui est en charge du secrétariat de ce comité.

M. le président :

Il s'agit maintenant de désigner deux représentants des usagers non économiques. Nous avons deux candidatures :

- Mme Bessin, chargée de mission à la Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques du département de la Loire ;
- M. Orfeuvre, vice-président de France-Nature-Environnement (FNE) Auvergne-Rhône-Alpes et de FNE de la Haute-Loire.

Seuls les représentants des usagers non économiques participent au vote.

M. GUTTON :

Il nous faut deux représentants. Nous avons deux candidats (un homme et une femme). Nous allons pouvoir faire remonter au CNE qu'il serait bon que les textes évoluent sur la parité puisque finalement, nous arrivons à le faire sur les autres votes. S'il n'y a pas d'autres candidats, nous pouvons lancer le vote. 38 suffrages sont attendus.

M. le président :

Le vote est clos.

- *Comité de gestion des réservoirs de Naussac et Villerest et des étiages sévères du bassin Loire-Bretagne – Représentant et représentante des usagers non économiques.*
- **Sont élus : Mme Sabine Bessin (30 voix) et M. Jean-Jacques Orfeuvre (29 voix).**

M. le président :

Il s'agit maintenant d'élire les représentants des usagers économiques. Nous avons deux candidats :

- M. Bonnefous, vice-président de la chambre d'agriculture de l'Allier ;
- M. Combemorel, délégué de bassin EDF.

Je vous propose de passer au vote. Y participent les usagers économiques.

M. GUTTON :

Nous pouvons monter jusqu'à 38 suffrages maximum.

M. le président :

Le vote est clos.

- *Comité de gestion des réservoirs de Naussac et Villerest et des étiages sévères du bassin Loire-Bretagne – Représentant et représentante des usagers économiques.*
- **Sont élus : M. Nicolas Bonnefous (29 voix) et M. Jean-Paul Combemorel (30 voix).**

M. le président :

Nous poursuivons avec l'élection à la commission relative aux Milieux naturels. M. le directeur va nous préciser les conditions.

ÉLECTION À LA COMMISSION RELATIVE AUX MILIEUX NATURELS

Point n° 7 de l'ordre du jour

M. GUTTON :

Comme je le rappelle souvent, c'est la seule commission qui est prévue par le Code de l'environnement. Elle est composée de 45 membres, dont les deux tiers sont membres du comité de bassin. Il est donc nécessaire de procéder à des élections quand nous avons plus de candidats que de postes.

Il convient ainsi de procéder à l'élection de :

- quatre représentants ou représentantes des collectivités territoriales :
 - o un représentant ou une représentante des conseils régionaux ;
 - o deux représentants ou représentantes des conseils départementaux ;
 - o un représentant des communes ;
- un représentant des usagers non économiques qui doit être une personnalité qualifiée puisque la plupart des usagers non économiques sont déjà membres de la commission ;
- trois représentants ou représentantes des usagers économiques, dont un de la profession agricole et deux de la profession industrielle.

Nous pouvons procéder par collectivité. Pour ce qui concerne un représentant des régions, nous avons la candidature de M. Orvain, conseiller régional de la région Nouvelle-Aquitaine. Mme Rousset a levé la main.

Mme ROUSSET :

J'avais levé la main pour intervenir sur les deux élections précédentes. D'abord, je voulais remercier chacun pour les élections. Puis, je voulais signaler que pour le comité de gestion des

étiages sévères, la zone amont du territoire était déjà en période de sécheresse. Je voulais vous en faire part à tous.

M. le président :

Merci, Mme Rousset. Nous avons donc un candidat pour représenter les régions : M. Orvain pour la région Nouvelle-Aquitaine. Y a-t-il d'autres candidats ou pouvons-nous procéder au vote ?

M. GUTTON :

Nous pouvons donc procéder au vote. Votent les représentants du collège des collectivités.

M. le président :

Le vote est clos.

- *Désignation à la commission relative aux Milieux naturels – Un (1) représentant des conseils régionaux.*
- **Est élu : M. Jérôme Orvain (37 voix, 8 votes blancs).**

M. le président :

Nous allons maintenant désigner deux candidats pour les départements. Nous avons la candidature de M. Doucet pour le conseil départemental de l'Indre, et de M. Ledoux pour le conseil départemental de la Vienne.

Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas, donc je vous propose de passer au vote. C'est toujours le collège des collectivités qui vote. Le vote est ouvert.

- *Désignation à la commission relative aux Milieux naturels – Deux (2) représentants des conseils départementaux.*
- **Sont élus M. Claude Doucet (41 voix) et M. Jean-Louis Ledoux (34 voix) – 1 vote blanc.**

M. le président :

Bravo pour nos deux candidats. Nous poursuivons avec la désignation d'un représentant ou d'une représentante des communes ou groupements de communes.

M. GUTTON :

Pour le bloc communal, nous avons trois candidats : M. Hauchecorne, M. Poirier et M. Bock.

M. le président :

Les candidats souhaitent-ils s'exprimer ?

M. HAUCHECORNE :

Bonjour à tous. Je suis maire de Mareau-aux-Prés près d'Orléans et représentant des communes rurales du Loiret.

M. GUTTON :

M. Poirier est un élu de la communauté d'agglomération du Grand Poitiers.

M. le président :

M. Bock est vice-président de l'établissement public territorial de la Vienne.

Je vous propose de passer au vote. Le scrutin est ouvert. Votent les collectivités territoriales.

M. GUTTON :

Le résultat est le suivant : M. Bock (15 voix), M. Hauchecorne (15 voix), M. Poirier (8 voix). Nous n'avons pas de majorité absolue, donc il faut refaire un second tour. En cas d'égalité, c'est le candidat le moins jeune qui est élu.

Mme ROUSSET :

Je voulais quand même signaler aux uns et aux autres que participer aux commissions et aux divers travaux de l'agence, cela représente un engagement en termes de travail et de temps de présence. J'aimerais le rappeler à tout le monde.

M. GUTTON :

Il faudrait le rappeler à ceux qui ne sont pas présents. Nous pourrions leur faire un message de votre part.

Mme ROUSSET :

Cela interroge.

M. le président :

Nous relançons le vote. Nous sommes toujours dans le collège des collectivités territoriales.

M. GUTTON :

Cette fois-ci, la majorité relative est requise.

M. GUTTON :

Nous avons 45 suffrages exprimés.

M. le président :

Le vote est clos.

M. GUTTON :

M. Hauchecorne est élu avec 24 voix et une majorité absolue. M. Bock a reçu 11 voix et M. Poirier 5 voix. Il y a 5 votes blancs.

- *Désignation à la commission relative aux Milieux naturels – Un (1) représentant des communes.*
- ***Est élu à la majorité M. Bertrand Hauchecorne (24 voix).***

M. le président :

Nous passons à la désignation d'une personnalité qualifiée. M. Taufflieb présente sa candidature. Y a-t-il d'autres candidats ?

M. GUTTON :

L'ensemble du collège des usagers vote. 76 suffrages sont attendus.

M. le président :

Le vote est ouvert.

M. GUTTON :

Nous avons 60 suffrages.

M. le président :

Le vote est clos.

- *Désignation à la commission relative aux Milieux naturels – Une (1) personnalité qualifiée.*
- **Est élu à la majorité M. Eric Taufflieb (38 voix) – 22 votes blancs.**

M. le président :

Il nous reste à désigner les trois usagers économiques, dont deux représentants pour la profession agricole et un représentant pour la profession industrielle.

Pour la profession agricole, nous avons les candidatures de M. Bonnefous, vice-président de la chambre d'agriculture de l'Allier et de Mme Schaepelynck, élue de la chambre d'agriculture de la Sarthe. Votent les usagers économiques. Le vote est ouvert.

M. GUTTON :

Nous avons 38 suffrages attendus.

M. le président :

Le vote est clos.

- *Désignation à la commission relative aux Milieux naturels – Deux (2) représentants des usagers économiques, profession agricole.*
- **Sont élus à la majorité M. Nicolas Bonnefous (28 voix) et Mme Catherine Schaepelynck (30 voix).**

M. le président :

Il nous reste à élire un usager économique de la profession industrielle. Nous avons la candidature de M. de Paul, GSM Granulats à Saint-Doulchard (Cher). S'il n'y a pas d'autres candidats, je vous propose de passer au vote.

M. GUTTON :

Nous avons 32 suffrages exprimés.

M. le président :

Le vote est clos.

- *Désignation à la commission relative aux Milieux naturels – Un (1) représentant des usagers économiques, profession industrielle.*
- **Est élu à la majorité M. Camille de Paul (30 voix).**

M. le président :

Nous avons terminé nos désignations pour aujourd'hui. Je remercie les services de l'agence pour la fluidité des procédures de vote.

Il nous reste quelques dossiers importants à voir aujourd'hui. Je n'oublie pas la question de M. Gérard sur les élections au conseil d'administration de l'agence de l'eau, que nous aborderons quand nous arriverons au point du 11^e programme tout à l'heure.

Nous allons maintenant passer au point sur la stratégie nationale de la biodiversité et la consultation qui est organisée par Mme Bérandère Abba, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée de la biodiversité.

STRATÉGIE NATIONALE DE LA BIODIVERSITÉ – CONTRIBUTION DU COMITÉ DE BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Point n° 4 de l'ordre du jour

M. GUTTON :

Mme Bérandère Abba porte ce travail auprès de Mme Pompili. Elle a sollicité les présidents de région, les services de l'État, les conseils économiques sociaux, environnementaux et régionaux et également les comités de bassin. Elle a commencé un tour de France des différentes régions. Elle est allée en Hauts-de-France, en PACA, en Auvergne-Rhône-Alpes ou en Bourgogne-Franche-Comté. Elle a assisté à la commission régionale biodiversité de Bretagne la semaine dernière mais la crise sanitaire l'empêche aujourd'hui de se déplacer. Les contributions étaient attendues pour le 30 avril prochain mais il y aurait un décalage dans le calendrier.

La COMIN a organisé trois ateliers en lien avec la commission Littoral. Nous pouvons rappeler que le bassin Loire-Bretagne représente 40 % du littoral français. Les ateliers étaient :

- milieux humides ;
- cours d'eau et annexes ;
- littoral et milieu marin.

M. Doron, le président de la COMIN, va nous présenter les propositions synthétiques de ces ateliers.

M. DORON :

Tout d'abord, je voudrais remercier ceux qui ont participé à ces ateliers lors de la COMIN parce qu'un travail assez important a été effectué dans un pas de temps contraint. J'en profite aussi pour remercier les membres de la commission Littoral qui se sont associés à la commission des Milieux naturels. Je voudrais aussi remercier les services de l'agence, les services de la Dreal et les rapporteurs qui ont travaillé à cette synthèse qui vous est aujourd'hui restituée.

La délibération qui vous est proposée n'est qu'une illustration, tout au moins la restitution dans les grandes lignes des propositions beaucoup plus complètes qui sont en annexe sous forme de tableaux et qui sont renvoyées à la secrétaire d'État pour ce qui intéresse le présent comité de bassin.

En préambule, je vais rappeler qu'il n'y a pas de biodiversité sans l'eau. Pour avoir une bonne biodiversité riche et vivante, il faut des milieux aquatiques (cours d'eau, zones humides, estuaires, etc.). Le support de cette biodiversité, par voie de conséquence, ce sont des milieux aquatiques en bon état.

Le schéma directeur d'aménagement de gestion des eaux Loire-Bretagne, document de planification de gestion de l'eau, donne les orientations et les dispositions nécessaires à la fois pour atteindre les objectifs environnementaux, tant en termes de qualité que de quantité, pour obtenir le bon état des eaux du bassin Loire-Bretagne. Les priorités pour la politique de l'eau et de la biodiversité sont définies en cohérence avec l'atteinte de ces objectifs. Le respect de la loi sur l'eau, la mobilisation, le renforcement et le respect à tous les niveaux des dispositions réglementaires existantes dans le domaine de l'eau ainsi que l'application des dispositions du Sdage constituent un préalable primordial pour que les objectifs de bon état des masses d'eau soient atteints. Les quatorze propositions de ce projet de délibération sont les suivantes.

La première proposition, c'est assurer une meilleure cohérence des politiques publiques (aménagement, eau, urbanisme, agricole, maritime...) relatives à la biodiversité. De même, les stratégies portées par les différents acteurs de la biodiversité peuvent davantage s'articuler et rechercher une meilleure complémentarité pour accompagner la mise en œuvre d'une feuille de route opérationnelle et partagée sur la biodiversité.

La deuxième proposition, c'est donner de la lisibilité aux futurs porteurs de projets en clarifiant la gouvernance actuelle, en harmonisant les outils et les modalités d'intervention facilitant l'accès aux financements, au service de l'essor de projets en faveur de la biodiversité.

La troisième proposition, c'est évaluer les stratégies nationales et internationales « biodiversité » précédentes pour identifier les leviers ou freins, les facteurs de réussite et/ou les blocages à leur mise en œuvre. Ces éléments évaluatifs doivent être portés à la connaissance de tous les acteurs du territoire sous une forme didactique, pragmatique.

La quatrième proposition, c'est former les élus des collectivités territoriales pour une mobilisation efficace des compétences attribuées à celles-ci et un engagement fort dans les projets, faire connaître les outils de planification, les stratégies nationales, les partenaires techniques et financiers, mobiliser et sensibiliser tous les élus aux projets de territoire (Sage, contrats territoriaux, trames verte et bleue, etc.) pour une meilleure articulation des politiques publiques en matière d'urbanisme, développement économique et environnement, et enfin accompagner la prise de compétence relative à la Gemapi et communiquer sur la levée de la taxe Gemapi.

La cinquième proposition, c'est concilier les différents usages dans le respect des milieux et de la biodiversité associée, les acteurs socioprofessionnels (pêcheurs, conchyliculteurs, agriculteurs, forestiers, etc.), usagers directs des milieux, doivent être partie prenante dans la reconquête de la biodiversité...

M. le président :

Le son est vraiment très mauvais. C'est quand même un problème parce que nous n'avons pas eu le dossier en amont. Ce n'est pas facile de suivre par rapport au texte qui est lu par M. Doron.

M. DORON :

Effectivement, je l'ai rappelé en avant-propos, cela a été un travail mené à pas forcés et dans un calendrier très restreint et vous m'en excuserez. Je pensais d'ailleurs que la délibération, une fois validée, aurait été jointe en document complémentaire de séance.

M. le président :

Cela va être compliqué pour voter. Je ne sais pas comment nous allons faire.

M. DORON :

Je reprends si vous le voulez bien. Le cinquième point, c'est concilier les différents usages dans le respect des milieux et de la biodiversité associée. Les acteurs socioprofessionnels (pêcheurs, conchyliculteurs, agriculteurs, forestiers, etc.), usagers directs des milieux, doivent être parties prenantes de la reconquête de la biodiversité. Il faut pour cela s'appuyer sur les instances en place à l'échelle opérationnelle (Sage, contrats territoriaux, etc.) et à l'échelle stratégique (comité de bassin, conseil maritime de façade et autres instances pour ce qui intéresse les milieux marins).

La sixième proposition, c'est mieux évaluer et hiérarchiser les pressions locales s'appliquant à ces différents milieux afin de prioriser les actions de préservation ou de restauration à mener et d'optimiser l'utilisation des financements publics. Une évaluation préalable est particulièrement nécessaire pour les espaces marins et côtiers où l'état des connaissances est à consolider. Les financements dédiés à la connaissance à finalité opérationnelle doivent être pour cela renforcés. Il faut par ailleurs bancariser et centraliser les données financières, réglementaires, environnementales et socioprofessionnelles... issues des projets mis en œuvre. Cette base de données nationale accessible à tous doit permettre d'analyser et de valoriser les retours d'expérience et de nourrir les futurs projets.

La septième proposition, c'est poursuivre la mise en œuvre d'une politique dynamique de réduction des pressions à l'échelle des bassins versants avec l'ensemble des acteurs territoriaux.

La huitième proposition, c'est restaurer les continuités longitudinales et latérales dans une logique d'axe. Les cours d'eau fonctionnels sont à la fois des axes migratoires, des habitats, des milieux nourriciers, des sites de reproduction, etc. pour de nombreuses espèces faunes et flores. Cet objectif de restauration nécessite d'intervenir sur de nombreuses causes de dégradation de la biodiversité inféodée aux milieux aquatiques : destruction de l'habitat par la captation de gravières, prolifération d'espèces exotiques envahissantes à partir des berges nues, perte de résilience face au changement climatique, imperméabilisation des fonds de lits par colmatage à cause de particules fines érodées, pollution des eaux par l'arrivée de charges polluantes, migration stoppée à cause des ouvrages, fragmentation des milieux par déconnexion, des cours d'eau avec leurs annexes hydrauliques.

Il est proposé de décliner les objectifs de la stratégie communautaire dans nos outils nationaux de planification, à savoir restaurer 25 000 km de cours d'eau à écoulement libre en enlevant les ouvrages obsolètes, en ruine et sans usages avérés. Je précise bien que les 25 000 km de cours d'eau, c'est l'objectif communautaire fixé.

La neuvième proposition, c'est agir pour la protection des têtes de bassin versant, chevelus de cours d'eau et milieux humides. Les têtes de bassin versant ont un effet cumulé vers l'aval qui leur confère un rôle fondamental et stratégique pour la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et de la biodiversité associée. Il est nécessaire de renforcer et d'étendre les mesures de lutte contre l'érosion des sols, de conforter le rôle des zones tampons, de lutter contre la destruction des berges et des ripisylves, de viser la non-destruction et la restauration des milieux humides. Il est proposé de compléter ce volet opérationnel par la révision du classement en liste 2 des cours d'eau en tête de bassin versant. La méthode actuelle défavorise les chevelus traditionnels des têtes de bassin versant et ne permet pas une protection réglementaire efficace (cours d'eau traités comme des fossés, drainage, ouvrages jugés non prioritaires).

La dixième proposition, c'est articuler les enjeux de restauration de la biodiversité et d'adaptation au changement climatique sur les espaces de transition (estran, estuaires, etc.). Renforcer la résilience de ces espaces de transition est une opportunité de préserver ou de restaurer leurs fonctions de nurseries et de nourriceries (bon fonctionnement des estuaires, vasières fonctionnelles, échange avec les zones humides...). Il est proposé de favoriser l'émergence de programmes d'action locaux croisant à la fois les enjeux de l'eau, de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique (diagnostics, actions de désartificialisation, amélioration des connectivités...)

Onzième proposition : pour préserver les milieux naturels humides, il faut s'attacher prioritairement à éviter les impacts d'un projet, quel qu'il soit (urbain, agricole, industriel) entraînant une dégradation de la qualité environnementale par l'application stricte de la séquence ERC (éviter-réduire-compenser).

La douzième proposition, c'est améliorer la mobilisation de la séquence ERC. Il est proposé d'amener les collectivités à améliorer leur connaissance de leur territoire afin d'anticiper pour mieux maîtriser la compensation (inventaire, hiérarchisation des sites pouvant servir à compenser, etc.) et à s'assurer de la pérennisation de l'action pour apprécier les bienfaits sur la biodiversité.

La treizième proposition, c'est agir pour restaurer la fonctionnalité des marais intérieurs, des franges côtières et des réseaux de canaux. Pour maintenir ces sites ouverts, il faut relancer leur gestion à une échelle cohérente et globale. Il est proposé d'identifier les leviers (animation, financiers, fonciers, etc.) capables d'éviter un délaissement de ces sites.

La quatorzième proposition, c'est s'appuyer sur des outils fonctionnels mobilisables dans les territoires et participant à la coordination des acteurs (institutionnels, financiers, techniques, usagers, etc.) autour d'un projet programme national d'action (PNA), obligations réelles environnementales (ORE), solutions fondées sur la nature (SFN), paiements pour services environnementaux (PSE)... Concernant les PNA, il est proposé de réviser la liste des espèces en bénéficiant. Il est également proposé d'explorer la création d'un outil de type PNA mais avec une entrée milieux et non espèces.

[Micro ouvert]

M. DORON :

[...] Obligation réelle environnementale (ORE), solutions fondées sur la nature...

M. GUTTON :

Ce que nous allons faire, c'est mettre à l'écran le document. Nous allons le transmettre à chacun. Puis, nous proposerions – si M. Doron et le président en sont d'accord – de faire un vote peut-être la semaine prochaine en distanciel. Cela va être effectivement difficile pour les membres du comité de bassin de se prononcer sur un document qui est arrivé tardivement. Néanmoins, nous allons vous le mettre à l'écran. Ainsi, ce sera plus facile pour suivre.

M. DORON :

Je suis d'accord, M. le directeur. Puis, je m'en excuse auprès de M. le président et des membres du comité de bassin mais comme je le rappelais en avant-propos, nous avons travaillé dans un pas de temps contraint.

M. le président :

Je sais, M. Doron, que ce n'est pas simple pour vous. Il faudrait surtout que nous puissions valoriser le travail que vous avez effectué et nous donner le temps de bien le partager.

M. DORON :

Ce travail fait référence à la commande passée dans la lettre qui vous avait été transmise, M. le président, par la secrétaire d'État. Nous avons essayé de faire un travail vraiment structuré sur cette base.

M. le président :

Je comprends. Il n'y a pas de problème, M. Doron. Je propose, si M. Doron est d'accord, que nous puissions distribuer ce document à tous les membres du comité de bassin, que nous puissions réfléchir à l'enrichir si nécessaire. Puis, une fois le document consolidé par M. Doron, nous le soumettrons à la consultation électronique de nos membres.

M. COUTURIER :

Pour tous les membres qui n'ont pas participé aux travaux de ces deux commissions (la COMIN et la commission Littoral), c'est effectivement quelque chose de nouveau. Il est évidemment indispensable d'avoir un texte pour en débattre de manière très constructive. Nous avons travaillé dans des conditions de délai extrêmement rapides. Jeudi matin, nous étions réunis, les trois rapporteurs avec M. Doron, pour faire le point sur les résultats de notre travail de la semaine précédente. Les ajustements ont été effectués dans le texte le vendredi après-midi au dernier moment. Le texte aurait également pu être envoyé mais il y a eu une petite maladresse à ce niveau-là.

Je rappelle qu'il y avait trois ateliers au cours de cette réunion sur la stratégie nationale pour la biodiversité : un atelier « littoral », un atelier « cours d'eau » et un atelier « milieux humides ».

Pour l'atelier « littoral », j'ai trouvé intéressant le travail qui a été accompli. Cela nous a permis de nous interroger – à la fois les professionnels des milieux marins comme les pêcheurs et les conchyliculteurs, mais aussi les professionnels du tourisme sur les milieux côtiers – et de nous apercevoir qu'il y avait beaucoup de monde dans ce domaine de la biodiversité au niveau du littoral. Il est très intéressant d'enrichir nos échanges à ce niveau-là pour mieux percevoir les pressions qui sont exercées sur la biodiversité, qui entraînent sa dégradation et les difficultés que nous rencontrons à la préserver pour arriver à des propositions plus efficaces.

Ensuite, le document détaille les moyens et la façon de travailler. Ce que j'en retiens, c'est que cela doit nous permettre d'avancer sur une meilleure connaissance entre les professionnels du milieu marin et les autres représentants de la commission et ainsi agir de manière efficace sur la biodiversité. C'est le premier point.

Le deuxième point de mon intervention porte sur la démarche « éviter-réduire-compenser ». Comme l'a dit M. Doron tout à l'heure, il y a deux propositions sur cette séquence. La première proposition consiste à dire qu'il faut s'attacher à éviter les impacts d'un projet, quel qu'il soit. Il s'agit donc, dans la démarche « éviter-réduire-compenser », de commencer vraiment par éviter avant de passer aux deux étapes suivantes.

La contribution suivante, c'est l'amélioration de la mobilisation de la séquence ERC. Cela veut dire concrètement que dans le cas où l'on n'a pas pu éviter ou que l'on a déjà réduit l'impact sur la biodiversité, il faut dans un troisième temps bien maîtriser la compensation.

En l'occurrence, je voudrais témoigner, en tant qu'ancien élu, que cette compensation doit se faire pour tous les EPCI – c'est le milieu que je connais le mieux pour l'instant – avec une bonne connaissance de l'ensemble des zones humides du territoire et de l'état de leur dégradation. C'est une condition pour que cette compensation puisse se faire sur des milieux très dégradés. Puis, il s'agit d'en profiter pour arriver à une restauration et qu'il y ait un gain quelque part de cette compensation. Il ne s'agit pas de compenser pour le principe. Puis, il faut qu'il y ait un gain aussi pour l'ensemble de la biodiversité sur le territoire.

Il est également important – cela commence à se faire sur la métropole nantaise – d'arriver à fixer au porteur du projet un délai de suivi qui soit d'une vingtaine d'années avec, au cours de chacune des années, une évaluation de la compensation et ensuite une rectification si les objectifs poursuivis ne sont pas atteints.

C'est ce que je voulais indiquer dans mon analyse de ces quatorze contributions qui sont assez riches. Je trouve intéressant que le comité de bassin ait l'occasion de s'intéresser de plus près à cette question de la biodiversité au travers de cette consultation nationale.

M. PIRIOU :

Lors de la dernière commission Milieux naturels à laquelle j'ai participé, il nous a été dressé un bilan plutôt alarmant concernant la baisse de la biodiversité en France. 19 % des espèces sont actuellement placées en liste rouge. Les raisons sont multiples (pollutions diffuses, activités et aménagements divers, artificialisation des sols, changement climatique, etc.). Si nous ne voulons pas un déclin irréversible, il y a urgence à agir pour sauver ce qui peut encore l'être. La stratégie nationale de la biodiversité est un document de bonnes intentions que nous ne pouvons que soutenir. Il reste maintenant à savoir si le plan d'action qui va en découler sera à la hauteur des défis et des intentions.

Je voulais aussi compléter les propos de M. Couturier en matière de biodiversité du milieu marin et du littoral. J'ai deux remarques. D'abord, le projet de Sdage Loire-Bretagne actuel me paraît pauvre dans ce domaine. Le chapitre 10H intitulé « contribuer à la protection des écosystèmes littoraux » est très court. Il aboutit à la nécessité d'acquérir de meilleures connaissances sur les fonctionnalités de ces écosystèmes sans en constituer de dispositions particulières.

La seule disposition 10H-1 concerne l'estuaire de la Loire en particulier. Dans ce cadre, il faudrait à mon avis développer ce chapitre avec une disposition sur l'aide à l'inventaire des espèces marines, aux réseaux de surveillance et à la compréhension des interactions. Ensuite, il faudrait établir et reconnaître le lien entre la baisse de la biodiversité marine et les pollutions venant de la partie terrestre. Par exemple, des études ont montré l'impact très fort de l'eutrophisation marine côtière sur la destruction d'une partie de la biodiversité marine dans certaines baies impactées.

La seconde partie de mon intervention sur ce point particulier concerne le 11^e programme de l'agence de l'eau. Le 11^e programme intervient de deux manières dans ce domaine de la biodiversité marine, d'abord par l'intégration de l'interface terre-mer dans les contrats territoriaux – ceci est nécessaire mais ne concerne que le trait de côte, l'estran et les marais côtiers ; cela reste très terrestre –, ensuite par des appels à initiatives financés pour restaurer la biodiversité marine. Néanmoins, nous constatons qu'il y a peu de réponses à ces appels à projets et celles-ci concernent essentiellement le trait de côte aussi. Ainsi, les masses d'eau côtières et leur biodiversité sont peu concernées par ces appels à projets. Il faudrait ouvrir par d'autres moyens aux professionnels de la mer, aux organismes de loisirs en mer et aux associations en particulier par le biais de l'éducation à l'environnement marin. On ne protège bien que ce que l'on connaît.

D'autre part, l'agence de l'eau devrait rejoindre, dans le cadre de sa volonté de restaurer la biodiversité marine, d'autres structures de financement pour avoir plus de poids et pour simplifier les dossiers. Merci de votre attention.

Mme AUBERGER :

Je voudrais intervenir sur le cadre de la consultation et la manière dont nous allons pouvoir faire notre réponse. J'ai participé à un atelier sur les zones humides. J'ai été très surprise, étonnée et déçue du caractère très contraignant du cadre de la consultation, un caractère très rigide et pas forcément très compréhensible qui a certainement orienté et appauvri un certain nombre de réponses.

Le peu que j'ai pu comprendre du texte qu'a lu M. Doron, je trouve remarquable d'avoir réussi à faire ces réponses-là dans un cadre aussi contraignant. Il me semble néanmoins que ce texte, dont je n'ai pas pu m'approprier toute la substantifique moelle pour des raisons techniques, devrait être au minimum partagé par l'ensemble du comité de bassin, retravaillé et certainement enrichi encore. Je me demande comment nous allons travailler au comité de bassin ou dans la commission Milieux naturels pour revoir ce texte. Le président a dit tout à l'heure que les remarques qui ont été faites seront prises en compte. Je me pose la question du comment, dans quel cadre, qui va le faire et quand. Je vous remercie.

Mme AUBERT :

Je partage les préoccupations qui viennent d'être exprimées. Sur la méthode, je note dans le courrier de Bérangère Abba que la date limite est le 30 avril. Nous sommes le 6 avril. Cela laisse quand même un petit peu de temps pour finaliser tout cela, mieux prendre connaissance des documents. Effectivement, nous ne savons pas trop de quoi on parle aujourd'hui même si manifestement, un gros travail a été accompli et dont nous pouvons remercier tous les contributeurs et M. Doron.

Deuxième point, nous sommes consultés en tant que comité de bassin Loire-Bretagne. Y a-t-il des propositions communes aux six comités de bassin ? Je suppose que les autres comités de bassin ont aussi été sollicités pour faire ce travail. Comment cela va-t-il se passer à l'arrivée ? J'imagine qu'il y aura certainement des points communs ou des démarches communes.

En tout cas, je pense qu'il y a une préoccupation que nous devrions partager puisqu'il est fait référence à un cadre international, notamment celui de la convention pour la biodiversité qui se tiendra en Chine à la fin de l'année et le congrès de l'UICN qui se tiendra à Marseille en septembre. D'ailleurs, la biodiversité aquatique n'est pas vraiment prise en compte dans ces grands textes internationaux. Ainsi, une démarche est déjà menée par un certain nombre d'acteurs de la biodiversité pour que la France soit porteuse d'une démarche active pour que la biodiversité des eaux douces, et pas seulement la biodiversité terrestre et marine, soit vraiment prise en compte dans ces grands textes internationaux, ce qui n'est pas le cas paradoxalement aujourd'hui.

Ensuite, cela a été souligné, nous contribuons en l'occurrence à une stratégie nationale pour la biodiversité qui, si elle n'est pas traduite en lois et règlements divers, n'a pas de portée prescriptive ou contraignante. Nous pouvons effectivement faire toutes sortes de propositions dans tous les domaines. Toutefois, il serait intéressant de savoir ce qu'il est envisagé d'en faire concrètement en termes de lois et règlements par la suite ou d'intégration dans les Sdage, lesquels ont valeur prescriptive. C'est une question qui reste en suspens. Un cadre européen est aussi en cours d'évolution. Ce serait important d'avoir plus d'informations sur l'état d'avancement des différentes législations dans le domaine de la biodiversité ou relatives indirectement à la biodiversité.

Enfin, je voulais insister sur la nécessité de valoriser et développer les solutions fondées sur la nature qui font l'objet de plus en plus d'attention, de valorisation et aussi de mise en œuvre sur le terrain. Notre comité de bassin en est largement l'illustration en amont comme en aval, en milieu rural comme en milieu urbain. Les SFN sont en plein développement. Elles présentent des cobénéfices, pas seulement pour la biodiversité elle-même, mais pour la gestion de risques tels que les inondations ou les sécheresses récurrentes, mais également en matière de quantité et de qualité de la ressource en eau. Je rappelle que notre agence de l'eau avait tenu un colloque à Vichy en octobre dernier sur ce thème. Ce serait l'occasion aussi, dans notre contribution, d'insister sur la nécessité de promouvoir à tous les niveaux les solutions fondées sur la nature en articulation et en cohérence avec d'autres bien entendu.

Pour conclure, je pense que d'ici la fin du mois, nous pourrions mieux faire circuler les propositions qui ont été évoquées par M. Doron ce matin de façon à pouvoir ensuite nous prononcer sur un document plus finalisé et plus élaboré.

M. DEGUET :

Je vais essayer de ne pas répéter ce qui a déjà été dit parce que je suis d'accord sur certaines choses.

Concernant le cadre de la consultation, il faut reconnaître que les documents qui étaient donnés étaient trop technocratiques et n'aidaient pas trop au travail. Les délais contraints vont aussi dans ce sens-là. Je le savais parce qu'en tant que membre de la commission, j'avais demandé que les trois rapporteurs se voient vendredi. Je pensais que le texte pouvait éventuellement sortir. Or, nous étions effectivement tombés dans un weekend un peu compliqué. J'ai regardé samedi, dimanche et lundi si les documents pouvaient apparaître sur le site de l'agence mais je ne les ai pas trouvés. Je pense que cela peut expliquer les choses.

S'agissant de la suite, j'insiste beaucoup pour que la commission des milieux naturels joue son rôle et que ce soit elle qui retravaille en priorité le document qui devra sortir parce que c'est aussi dans cette commission qu'il y a eu la réflexion initiale.

Je rappelle que c'est la troisième stratégie. Je suis toujours un peu étonné que nous examinions une troisième stratégie sans jamais regarder ce qu'ont fait les deux premières. Sur l'évaluation de résultats, je pense que c'est absolument clair, il n'y a pas photo. Au bout de deux stratégies, la situation empire régulièrement.

Puis, sur les questions de moyens, je rejoins les propos de Mme Aubert. Si nous avons des stratégies qui aboutissent à un grand nombre de résolutions et que ces résolutions ne sont pas appliquées, à quoi cela sert-il d'en faire trois ? Ainsi, il faudrait aussi regarder ce qu'il y avait dans le deuxième et ce qui n'a pas été fait.

Je trouve que le document qui est présenté a un gros mérite, c'est d'insister sur le fait que si les stratégies ne sont pas efficaces, c'est parce qu'il y a des éléments tellement contraires dans les politiques autres. Si nous menons d'un côté une politique de défense de la biodiversité et que de l'autre, nous avons trois ou quatre politiques qui ont toutes comme effet de faire que la biodiversité disparaisse, c'est en général celles-là qui gagnent. C'est pour cela qu'il est extrêmement important d'insister sur le point 1 sur les complémentarités des politiques. C'est gentil « la meilleure cohérence des politiques publiques ». Cela ne dit pas qu'elles sont carrément contradictoires dans un certain nombre de cas. Néanmoins, allons-y pour une meilleure cohérence.

Le point 7 est aussi important. Je vais finir sur la question de la logique d'axe à laquelle je tiens beaucoup. Une des idées qui a émergé dans le groupe de travail était que sur une rivière, sur un bassin, on examine d'une part le nombre de kilomètres qui sont libres et d'autre part les équipements, sachant qu'un équipement, aussi efficace soit-il, retient quand même un certain nombre de migrants. Cet effet cumulatif devrait être pris en compte. J'avais suggéré – et je souhaiterais que cela y figure – que nous examinions sur ces logiques d'axe un nombre maximum d'obstacles équipés de manière à ce que nous n'ayons pas des politiques où nous avons vingt-cinq ou trente ouvrages équipés, avec les cinq premiers qui empêchent les poissons de passer et les vingt autres qui ne servent à rien.

M. FAUCONNIER :

Le document de référence n'ayant pas été diffusé, nous avons du mal à en appréhender parfaitement le contenu. De ce fait, nous demandons un report de vote. Ce sera à la suite de la diffusion de ce document, de son analyse et de la vérification que les remarques formulées sont bien prises en compte que nous pourrons voter. En effet, nous sommes tout à fait convaincus qu'il faut s'attacher à la bonne quantité d'eau, laquelle est également liée à la bonne qualité de l'eau. Il nous faut absolument, sur des espaces naturels, arriver à gérer le quantitatif pour avoir en tout temps, en toute période les réserves nécessaires dont l'activité a besoin. Nous serons donc attentifs et nous procéderons à la vérification.

M. le président :

Pour la consultation, je ferai une proposition.

Mme MATHYS :

J'étais rapporteur de l'atelier « milieux humides ». Pour diverses raisons, j'ai manqué la discussion avec mes collègues jeudi matin. Je vais essayer de faire bref. M. Couturier a bien repris ce qui a concerné aussi les milieux humides sur la stratégie ERC. Je voudrais simplement dire que sur les milieux humides, nous avons bien insisté sur le fait que le principal, c'était bien la stratégie « éviter ». Pour la stratégie « compenser », il fallait se donner les moyens, d'une part du contrôle immédiat de la qualité de la compensation, mais surtout du contrôle dans la durée de la qualité de cette compensation.

Ensuite, sur les milieux humides, il nous a semblé qu'il ne fallait pas seulement compenser les destructions actuelles mais compte tenu des destructions qui ont eu lieu dans les dernières décennies, il fallait se donner les moyens de restaurer des milieux humides en dehors de toute dégradation actuelle. Certes, c'est un objectif de plus long terme. C'est un objectif qui est plus coûteux, qui peut être difficile à mettre en place. Cependant, si nous voulons améliorer la biodiversité, cette restauration pour pallier les erreurs du passé serait vraiment importante. Sinon, les autres points ont été bien exposés par M. Couturier.

M. HERVÉ :

Merci pour toutes ces contributions. Il est effectivement dommage que nous n'ayons pas pu avoir les documents un peu plus clairement pour pouvoir nous exprimer dessus. Néanmoins, c'est un travail intéressant.

J'aurais proposé d'amener une contribution supplémentaire sur les pesticides. Je sais que c'est un sujet qui est souvent polémique. Toutefois, c'est aussi un sujet extrêmement important quand on parle de biodiversité, surtout que nous avons des pesticides qui peuvent être plus ou moins agressifs sur le milieu naturel. Je pense que nous aurons tout intérêt à plancher sur ce sujet et à vraiment prendre des positions de conseil auprès des décideurs pour tout ce qui concerne les neurotoxiques, les pesticides qu'il ne faut absolument pas utiliser sur des aires de captage ou autres. Nous avons en l'occurrence à transmettre des choses. Nous avons déjà des connaissances sur nos territoires. M. Burlot sait l'importance que j'attache à ce travail. Nous avons, en Bretagne, déjà travaillé pas mal sur le sujet. Il faut que nous continuions. Nos contributions doivent être mentionnées à ce niveau-là. C'est une proposition que je fais.

M. PAGESSE :

Je suis un peu déboussolé devant l'ensemble de cette présentation. D'abord, nous n'avons pas eu les documents. Je pense qu'il faut nous donner le temps, nous les néophytes, de la consulter, de s'en imprégner, voire de faire certaines propositions.

Je pense que nous sommes un peu en train de faire une erreur. Certes, la biodiversité est utile. Elle est utile aux milieux aquatiques. Elle est utile dans les différents sols, dans les forêts, dans les sols agricoles, etc. Cependant, j'ai un peu l'impression que l'on raisonne comme si tout était figé.

Premièrement, ce n'est pas le cas. Je connais un peu la problématique de la vie des sols. Un gramme de sol abrite un milliard de bactéries. Les synergies avec les racines pouvaient être

complètement différentes d'une variété à l'autre, même sur une même espèce. Je pense que l'on est en train de caricaturer un peu le phénomène, voire d'aller jusqu'à des choses contraignantes. C'est rappelé par beaucoup d'entre vous.

Je pense qu'il est important, d'abord de faire prendre conscience, puis sans doute de faire de la pédagogie. Tout à l'heure, on parlait des pesticides. Je veux bien. Cependant, je connais aussi, pour avoir travaillé avec des toxicologues, que si nous voulons garder la qualité sanitaire des aliments, il faut éviter les insectes, les bactéries, les champignons, les alcaloïdes, etc. A un moment, nous serons sans doute obligés de faire la méthode du bilan.

La biodiversité n'est pas figée. J'ai une expérience personnelle, j'avais construit une petite réserve hydraulique qui ramassait les eaux de drainage sur l'exploitation de mes parents. Quand nous avons eu un projet éolien, la qualité de la biodiversité de ce que j'avais construit fait qu'il m'a été refusé de mettre l'éolien en proximité de la réserve compte tenu encore une fois de la biodiversité. Tout cela n'est pas figé. J'aimerais aussi que nous prenions cela en compte.

Mme ROUSSET :

J'avais une remarque et une question. D'abord la remarque, je trouve que c'est assez touffu. C'est finalement un peu compliqué. J'ai du mal, de façon pragmatique, à comprendre concrètement ce que nous faisons sur le terrain. Pour moi, il manque le point concret de ce que nous faisons. Je ne le vois pas à travers ces mesures. Puis, il y en a tellement. Serions-nous en mesure de tout développer et d'aller aussi loin ?

Ensuite, en écoutant les échanges sur le manque de connaissance du milieu marin et le fait de se l'auto-reprocher, pouvez-vous me reconfirmer quel était le rôle de l'agence par rapport aux connaissances du milieu marin ? Il m'avait semblé que ce n'était pas dans nos axes prioritaires. Il me semblait même que ce n'était pas de notre ressort. D'ailleurs, à un moment donné, le milieu marin était affecté à d'autres ministères. À qui le travail sur le milieu marin revient-il finalement ?

M. GÉRAULT :

J'essaie d'intervenir avec ma casquette de président de commission Programme et Budget. D'abord, je voudrais remercier pour la richesse du travail qui a été mené. J'aimerais aussi avoir le document. Le sujet qui se pose serait de savoir si nous devons le voter dans les trois semaines qui viennent ou en faire simplement une contribution à la ministre. Néanmoins, j'ai entendu le président dire qu'il fera une proposition.

Je voudrais dire deux choses. Premièrement, le choix qui a été fait, c'est une expression qui est très large et qui dépasse très largement les compétences de l'agence de l'eau. Cela interroge d'ailleurs le vote ou la contribution. Notre rôle dans le cadre de cette stratégie nationale pour la biodiversité est-il d'intervenir sur tous les champs de compétences de la biodiversité ou de se limiter à notre champ de compétences ?

Il s'agit de la troisième stratégie nationale pour la biodiversité. Si j'ai bien compris, un échec des deux précédentes est constaté. Je ne suis donc pas certain que nous ayons à travailler sur la logique de la stratégie. Je pense que nous avons plutôt intérêt à travailler sur les outils. C'est là-dessus que je veux insister. Par rapport à nos outils « agence de l'eau », au final, quels moyens nous donnons-nous en matière de compétences – la clarification des compétences est un point qui n'a pas été abordé dans le document s'agissant d'un sujet majeur au niveau national – pour intervenir sur ces sujets au titre du 11^e programme et des suivants, au moment où nous sommes en train de le revisiter ?

Deuxièmement, le point qui me paraît essentiel, c'est l'articulation entre les différents outils existants, en particulier au moment où un travail est mené sur la PAC et sur les MAEC. Ce sont de vrais outils sur des régions comme la miennne par exemple, avec des zones de marées extrêmement fortes où eau et biodiversité viennent s'articuler de manière importante avec l'activité économique, notamment agricole. En l'occurrence, nous sommes au cœur de la compétence de l'agence sur la politique de l'eau en lien avec les autres politiques européennes et d'autres ministères. Je pense au ministère de l'Agriculture sur les MAEC. Là-dessus, je pense que nous pourrions faire des contributions.

Je regrette que l'on veuille tout embrasser. On aurait pu se focaliser davantage sur les compétences et les outils de l'agence, voire les contributions et les souhaits que nous aurions aimé

avoir pour agir en bonne intelligence avec les autres outils et les autres compétences en matière de biodiversité. Le risque, c'est que nous nous retrouvions dans quelques mois à avoir des compétences complémentaires sur ce sujet. Il faudrait que nous fassions des choix à budget contraint alors que nous arrivons déjà difficilement à répondre à nos objectifs en termes de politique de l'eau. Je le dis parce que je pense que c'est majeur. Il faut savoir de quelle compétence et à qui revient l'enjeu de la biodiversité.

M. NOYAU :

Nous ne participerons pas non plus au vote dans ces conditions. Je pense que nous n'aurons pas de vote aujourd'hui. Nous allons faire une contribution écrite dans le sens où nous travaillons sur la biodiversité aussi bien terrestre que marine. Nous avons intérêt. Nous ne faisons pas n'importe quoi. Il y aura toujours la présence de l'homme. De là à figer... Il est impossible de tout figer. De là à s'améliorer tous... Oui. C'est donc dans ce sens que nous ferons une contribution.

A l'écoute, cela me paraît être un texte très compliqué, très lourd. Il y a beaucoup de choses dedans. Nous voudrions bien voir comment l'agriculture s'y retrouve. Nous verrons. Nous ferons une contribution. Je ne sais pas comment vous pourriez prendre en compte les contributions des uns et des autres pour faire un consensus. Y aura-t-il un petit bout chacun ou l'agriculture et l'économie seront-elles complètement ignorées ? C'est la question que nous nous posons. Peut-être que nous voterons contre ou que nous nous abstiendrons si cela va un peu dans le sens de tous. Un président de commission doit essayer de faire en sorte que tout le monde s'y retrouve.

M. le président :

Je vais vous faire la proposition suivante mais je veux d'abord remercier M. Doron, les membres de la commission et les services parce que cela n'a pas été simple, dans le calendrier qui nous a été imposé, de sortir quelque chose.

Nous allons d'abord travailler le texte que nous allons vous proposer. Puis, nous allons vous le transmettre de manière à ce que vous puissiez réagir. Nous avons jusqu'à fin avril pour répondre à la secrétaire d'État. Dès à présent, je vais proposer à ce que notre directeur général puisse prendre contact avec les autres directeurs d'agences de l'eau pour dire notre volonté d'avoir un peu de temps, peut-être même de rencontrer la ministre avec les présidents de comités de bassin pour dire tout l'intérêt que nous portons à la démarche de préservation de la biodiversité.

Je dois vous avouer qu'en tant que président du conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité, j'ai du mal à comprendre toutes ces consultations. On est en train de nous demander, au CA de l'OFB, de travailler sur les orientations stratégiques autour de la biodiversité. On a même nommé une commission ad hoc avec des scientifiques, des élus, des agriculteurs, des associations de protection de l'environnement... Je dois vous avouer que je ne comprends pas la manière de faire et comment tout cela va finalement se coordonner.

Je précise d'ailleurs qu'il y a un Office français de la biodiversité mais il y a aussi une Commission nationale de la biodiversité à laquelle je ne participe pas. Chacun réfléchit dans son coin. Je pense qu'il est plus que temps que l'on comprenne un peu comment tout cela va fonctionner.

Par ailleurs, l'agence de l'eau et le comité de bassin ne peuvent pas se désintéresser du sujet. Je vous précise que l'Office français de la biodiversité est financé aujourd'hui à 80 % par les agences de l'eau. Nous ne pouvons donc pas nous désintéresser du sujet. L'agence de l'eau contribue déjà, avec ses propres moyens, au financement d'un certain nombre d'actions sur la biodiversité. Heureusement d'ailleurs que l'agence de l'eau est là, sinon il n'y aurait pas de financeur. Ainsi, avant de faire le bilan de la stratégie numéro 1 et de la stratégie numéro 2, il faut se poser la question des moyens budgétaires affectés à cette politique publique. Pour l'instant, ce sont les parents pauvres. Il n'y a rien. D'ailleurs, je vous invite, si cela vous intéresse, à regarder mon audition à la commission « développement durable » de l'Assemblée nationale sur le sujet. J'ai dit que pour réussir la stratégie, il fallait se doter de moyens financiers dédiés.

Tout d'abord, nous allons vous distribuer le document. Ce sera de toute façon un document de contribution. Ce n'est pas un document qui engagera notre agence. C'est une contribution que nous allons faire et qui sera la plus large possible. Ensuite, je vous propose de l'amender. Une fois que chacun d'entre nous aura pu réagir, M. Doron pourrait, s'il en est d'accord, faire une synthèse à travers sa commission pour avoir un document qui puisse être soumis à la consultation des

membres du comité de bassin fin avril-début mai si nous avons un report de la ministre. Cela permettra à chacun de s'exprimer, d'amender et de faire des propositions si nécessaire.

Je vous propose donc :

- d'écrire à la ministre pour demander un délai supplémentaire ;
- de rencontrer les autres présidents de comités de bassin pour voir comment nos contributions stratégiques peuvent être prises en compte ;
- de vous apporter le document dans les plus brefs délais, que vous puissiez l'amender
- de réunir la commission si M. Doron est d'accord.

C'est ce que je vous propose, mes chers collègues, et surtout sans faire abstraction des observations des uns et des autres. Je pense notamment à la contribution de M. Hervé tout à l'heure sur les pesticides. Tout est dans tout. Nous savons bien que pour réussir une politique publique comme celle-là, il va falloir que nous agissions sur l'économie, sur l'aménagement du territoire, sur le foncier, dans tous les domaines. Le sujet est considérable. Il faut que nous nous investissions pleinement pour éviter et préserver.

M. GUTTON :

Nous vous avons envoyé le projet de document. Nous laissons à ce moment-là deux semaines pleines pour remonter les contributions. Les agents de l'agence de l'eau sont évidemment à disposition pour échanger avec les membres du comité de bassin. Puis, nous retravaillerons dans quinze jours, avec M. Doron, pour un document qui sera modifié et amendé.

M. DORON :

Je vous confirme mon accord. Tout d'abord, je voudrais m'en excuser auprès des membres du comité de bassin, j'étais persuadé que le document était parti vendredi. En fait, nous avons fini très tardivement vendredi soir. Une fois encore, je remercie les services de l'agence. Je peux vous assurer que cela a été un véritable exercice de style tant pour les membres et les rapporteurs que pour les services de l'agence et votre serviteur.

Je voulais surtout insister sur le fait que nous avons quand même essayé de tenir au mieux du périmètre de notre commission, mais des deux commissions parce que je ne voudrais pas omettre et négliger la participation et l'implication de la commission Littoral. Je pense qu'elle a été essentielle. Nous ne pouvions pas, dans un pas de temps et dans un calendrier qui étaient contraints, saisir la commission Littoral. Je vais donc associer mon collègue, M. le Gall de la commission Littoral, à ce travail de synthèse.

Nous attendons bien évidemment les contributions fortes des uns et des autres. En tant que président de la commission, je ne pense pas que nous ayons négligé quelque acteur, quelque territoire ou quelque outil de planification que ce soit, notamment au niveau local, indépendamment de quelques orientations de portée beaucoup plus globale qui viennent interpeller les collectivités publiques, ce qui me paraît fondamental. Vous m'entendez mal, je suis vraiment désolé pour la mauvaise qualité de ma connexion.

M. le président :

Nous avons bien compris le sens de votre intervention. En tout cas, je remercie M. Doron pour sa contribution et son travail sur le sujet.

M. GÉRAULT :

Je ne me retrouve pas complètement dans votre synthèse, M. le président. C'est très bien d'avoir une stratégie partagée avec les autres agences. Ce n'est pas une logique de différenciation, c'est plutôt une logique de complémentarité. Ce qui me gêne, c'est que nous n'ayons pas un document qui soit passé par l'analyse des compétences de l'agence de l'eau. J'entends bien et vous avez raison de rappeler que la stratégie « biodiversité » a besoin d'outils et de moyens complémentaires. Néanmoins, je pense que c'est essentiel que nous puissions, dans cette contribution, avoir une contribution générale si le travail est remarquable et peut-être un focus particulier sur ce qui est fait, et sur ce que l'on pourrait faire, à l'échelle de l'agence à travers nos

appels à projets notamment ou l'accompagnement d'autres outils tels que ceux que j'ai cités tout à l'heure.

L'autre point qui est majeur et pour lequel nous avons souvent malheureusement en France une légère faiblesse, ce sont les articulations entre les différents outils, notamment par rapport à la future PAC. J'entends dire que nous allons parler des pesticides. Je suis d'accord. Toutefois, une fois que nous avons dit cela, quels outils allons-nous mettre en œuvre ? Je pense que c'est fondamental que nous puissions les identifier au titre des politiques agricoles ou autres, PSE ou autres, voir comment elles vont continuer dans le temps ou pas de manière à être cohérent entre ce que nous affichons au niveau stratégique et la réalité des outils qui existeront au niveau européen, national et au niveau des agences. Je pense que c'est un sujet majeur.

Le dernier point que je souhaiterais voir aborder dans le document, c'est la compétence « biodiversité ». Le président a d'ailleurs rappelé que l'OFB y travaillait. Entre les départements, les régions, les intercommunalités, l'agence, l'OFB, etc. qui fait quoi ? A un moment donné, la confusion fait que nous ne nous savons plus qui est responsable de quoi et nous arrivons dans des situations où le monde économique semble parfois totalement oublié. La pire des choses serait que nous ayons une contribution en silo, c'est-à-dire une contribution qui soit uniquement portée par les associations de protection de l'environnement au détriment des autres acteurs du territoire, collectivités ou entreprises.

Je pense que si nous voulons être forts, il faut que nous soyons en capacité de porter une motion qui soit co-construite, co-portée par tous, sinon nous allons nous retrouver les vieux démons que nous connaissons depuis des années, ce qui fait que nous n'avancerons pas et que nous nous retrouverions dans la quatrième stratégie nationale pour la biodiversité en constatant que c'est encore dégradé. C'est un point qui me paraît essentiel.

M. GUTTON :

Je crois que Mme Rousset voulait la réponse à la question sur le milieu marin. Effectivement, l'agence de l'eau n'a pas vocation à intervenir sur tout le champ du milieu marin, sinon nous pourrions y mettre l'ensemble du programme d'intervention. En revanche, sur tout ce qui est littoral et masses d'eau côtières, nous intervenons déjà et nous continuons à intervenir. En effet, nous faisons attention à ne pas mettre le doigt dans un engrenage qui serait pervers qui est de nous amener sur le milieu marin. Il n'y a pas beaucoup d'acteurs sur le milieu marin. On pourrait assez facilement penser que les agences de l'eau ont vocation à être les financeurs naturels de ces actions et de la surveillance pour commencer. Nous sommes évidemment prudents sur le sujet.

Puis, pour répondre à M. Gérard, effectivement, la COMIN est essentiellement constituée d'acteurs associatifs. C'est sa structuration. Par conséquent, le travail qui y est mené s'effectue forcément autour de ces acteurs, d'où l'intérêt du passage en comité de bassin. Nous avons bien conscience que les délais ont été très courts. Nous n'avons pas pu transmettre le document pendant ce weekend pascal. Nous vous l'avons envoyé. Dorénavant, vous l'avez. Je pense que M. Doron aura à cœur d'associer les acteurs économiques, M. Noyau ayant proposé lui-même d'envoyer une contribution des acteurs agricoles. Nous pourrions peut-être réunir à ce moment-là une instance avant la fin du mois pour valider une proposition alternative.

M. le président :

J'ai bien conscience que les questions que pose M. Gérard sont justes. Je ne sais pas comment réussir le défi de la biodiversité si nous sommes tout seuls. Je vous rappelle que s'il n'y avait pas aujourd'hui le financement des agences de l'eau pour financer la biodiversité, rien ne se ferait ou quasiment rien. D'ailleurs, je me demande encore pourquoi on n'a pas imaginé à un moment donné une agence de l'eau et de la biodiversité, tout simplement. Les sujets sont tellement liés entre eux.

L'autre question que pose M. Gérard porte sur la façon dont nous allons établir cette nouvelle stratégie, en intégrant dans les programmes économiques que nous allons mettre en œuvre. Je sais que M. Denormandie par exemple, lorsqu'il réfléchit à la PAC, notamment au deuxième pilier, il veut aussi intégrer dans le deuxième pilier les questions de biodiversité. Là aussi, nous n'avons pas toutes les clés parce que dans chaque politique publique, on va être obligé d'investir le chantier de la biodiversité. Pour réussir, comme cela a été précisé, il faut le faire avec les acteurs économiques aussi. C'est évident. Ce n'est pas contre, c'est avec.

Je me dis que si les régions ne s'investissent pas pleinement sur ce dossier, nous n'allons pas y arriver. Les régions sont aujourd'hui chefs de file sur l'environnement, chefs de file de ce que l'on a appelé les SRADDET. Si l'on n'intègre pas dans les SRADDET la question de la biodiversité, nous passerons à côté du sujet.

Il faut que nous affirmions clairement que nos agences de l'eau ont un rôle à jouer, dont il va falloir préciser les contours. Notre rôle est également de préciser avec quels moyens financiers. Tout ce que nous ferons sur la biodiversité, nous ne le ferons pas dans d'autres politiques de l'eau. Nous voyons bien les tensions qu'il y a autour du petit cycle aujourd'hui. Ce sont de vraies questions stratégiques, financières, de déploiement de la politique et de cohérence qui sont posées. Nous ne pourrions pas répondre à tous ces sujets. Par contre, ce que nous pourrions peut-être faire dans notre contribution, c'est de dire la nécessité d'agir plus collectivement avec l'ensemble des acteurs économiques sur ces questions.

Mes chers collègues, c'est ce que nous allons essayer de faire. Le sujet est vaste. En tout cas, il est bien certain que notre comité de bassin doit contribuer à dire ce qu'il pense sur cette stratégie.

M. BRULÉ :

Je remercie d'abord de la contribution qui est d'ores et déjà sur la table et qui méritera effectivement d'être complétée et amendée. Je voulais juste indiquer deux points. Le cadre, quoiqu'il ait été jugé contraignant, comprenait bien deux questions : avec qui et comment ? Les contributions orales qui ont été apportées sur comment associer l'ensemble des acteurs à cette proposition et quels outils nous pouvons mobiliser, cela fait vraiment partie de la question posée et de ce que la secrétaire d'État souhaite voir remonter, sachant qu'en l'occurrence, nous avons une contribution du comité de bassin qui a vocation à s'exprimer sur l'ensemble des questions liées à la gestion de l'eau. Ce sera donc intéressant d'intégrer les éléments qui ont été indiqués dans la discussion.

M. DEGUET :

J'ai entendu M. Gutton dire qu'il faudrait probablement réunir une instance pour préparer le document. Il me semble que la logique soit que cette instance soit la commission des milieux naturels. Si ce n'est pas la commission des milieux naturels qui prépare les documents sur la biodiversité, je me demande à quoi elle servirait.

M. GUTTON :

Non, j'ai bien indiqué la COMIN présidée par M. Doron mais qui pourra consulter plus large s'il le souhaite, comme il l'a fait avec la commission Littoral et M. Le Gal.

M. GÉRAULT :

Excusez-moi d'insister sur ce point. C'est en fait le cœur du sujet. Le problème est de savoir si c'est un sujet qui est uniquement « biodiversité » ou si nous sommes en capacité d'aller chercher un collectif. C'est tout le sujet. C'est pour cela que je voulais que nous abordions la question du CA tout à l'heure. C'est tout le sujet, c'est-à-dire soit nous faisons comme d'habitude où nous allons parler entre nous de la biodiversité, soit nous nous obligeons à aller chercher des partenaires des autres commissions, qui ne sont pas forcément dans cette commission pour diverses raisons, mais qui sont la réalité des acteurs du terrain au même titre que la COMIN.

Je m'interroge vraiment : comment peut-on faire une telle présentation ? Excusez-moi de le répéter mais soit je n'ai pas été clair, soit je n'ai pas été entendu. Il faudrait que la dimension « compétence Programme et Budget » notamment soit entendue. C'est un vœu pieux. Nous sommes complètement décalés par rapport à ce que nous portons dans le 11^e programme. Il y a un décollage complet entre ce que nous allons afficher, notre stratégie des ambitions, et notre capacité à faire.

Je pense qu'il faut que nous nous obligeons systématiquement. D'ailleurs, c'est très sain pour tout le monde. Les membres de la commission Programme et Budget sont très intéressés pour voir l'ambition portée par la COMIN et inversement. C'est cela qu'il faut que nous arrivions à faire. J'entends très bien le fait de dire qu'il faut que le rapport soit fait par la COMIN. Je vois bien

l'insistance. Toutefois, le sujet, ce n'est pas tant cela. C'est plutôt : s'agit-il d'une démarche qui est portée par l'ensemble du comité de bassin, par l'ensemble des acteurs, de manière à être enfin efficace alors que nous sommes tous en train de dire que les deux premières stratégies ne l'ont pas été ?

Excusez-moi d'intervenir à nouveau mais je pense que c'est le cœur du sujet, à savoir les outils, les budgets, les moyens et les compétences. Si nous ne mettions pas cela au cœur de notre réflexion... C'est un vœu pieux. C'est une note de bonne intention. On aura beau aller voir la ministre, les autres comités de bassin, nous serons dans quelque chose qui au final sera une contribution mais qui ne sera pas quelque chose qui nous permettra d'influencer nos propres actions et les outils sur le terrain. Je me permets d'insister.

M. le président :

Je pensais avoir répondu. Quand je disais que 80 % de la biodiversité sont payés par les agences, la question est : cela peut-il continuer ? Devons-nous, seuls, financer tout cela ? Quels sont les moyens que nous pouvons mettre en œuvre et sur quelles orientations stratégiques ? C'est cela qu'il faut arriver à faire. Je partage complètement votre réflexion mais aujourd'hui, nous n'avons pas toutes les réponses. Nous savons ce que nous faisons. Nous nous sommes engagés de manière très volontaire à travailler sur la biodiversité depuis quelques années dans le 11^e programme, c'est très bien, mais il faut dire que cela ne suffira pas.

M. GÉRAULT :

C'est pour cela que je propose que les membres de la commission Programme et Budget finances soient invités à cette COMIN.

M. le président :

Je n'y vois aucun inconvénient. Nous allons nous saisir du document, que chacun puisse faire ses remarques et ses observations. Puis, nous allons y travailler. Nous allons essayer de faire en sorte que ce soit le plus complet possible, en posant un certain nombre de questions qui sont tout à fait légitimes. Nous engageons cette consultation. M. Doron est en charge de l'animation de tout ce travail, s'il en est d'accord. Cela n'exclut pas la possibilité pour les autres commissions de se saisir du sujet.

M. DEGUET :

Je veux rassurer M. Gérard, les représentants des APNE siègent dans toutes les commissions. Vous pouvez compter sur eux pour ne pas oublier de dire dans toutes les commissions que la question de la biodiversité ne se pose pas qu'au moment où il y a une consultation nationale.

M. GÉRAULT :

C'est exactement cela et inversement, M. Deguet.

M. GUTTON :

M. Taufflieb, le président de la commission Planification, va intervenir. La commission s'est réunie le 18 mars. Vous avez dans le dossier le compte rendu du président de la commission. Le mieux, c'est qu'il prenne aussitôt la parole. Je rappelle simplement le calendrier. La consultation prendra fin le 1^{er} juillet pour les assemblées – c'est important puisque nous aurons les élections départementales et régionales au mois de juin – et le 1^{er} septembre pour le public.

M. TAUFFLIEB :

M. le Président, mes chers collègues, je vais rapidement faire un point sur le travail de la commission Planification.

Mme ROUSSET :

Je voulais confirmer les propos de M. Gérault. Je pense qu'il faut que nous ayons une vision un peu transversale.

M. le président :

Nous n'allons pas recommencer le débat sur la biodiversité. Nous avons tout dit.

Mme ROUSSET :

J'avais trouvé très bien vos propos d'introduction au comité de bassin mais puisque c'est ainsi, tant pis. Je pense qu'il faut que nous restions dans le domaine de l'agence quand nous prendrons des dispositions et des mesures, sinon nous ne pourrions pas les tenir de toute façon. Puis, si nous avons affaire à des échecs sans arrêt... Après tout, ce n'est qu'un document avec des écrits. Ce que je préfère, c'est le pragmatisme sur le terrain. Effectivement, la cohérence des différentes politiques, notamment celles qui poussent à l'artificialisation des sols, c'est un vrai problème pour nous.

M. GUTTON :

Je rappelle quand même que c'est le comité de bassin qui a été saisi et non pas l'agence de l'eau.

M. le président :

Je l'ai dit tout à l'heure en parlant du SRADDET. Aujourd'hui, quand le gouvernement et les régions travaillent sur le zéro artificialisation des sols, il y a une vraie ambition. Toutefois, encore une fois, nous n'avons pas toutes les clés. Je ne peux pas répondre à toutes les questions sur la stratégie de la biodiversité en France. Nous sommes consultés sur ce que peuvent apporter les comités de bassin et les agences de l'eau. Nous allons répondre sur ce que nous faisons aujourd'hui, sur le bilan que nous en tirons et sur le fait de dire si cela va assez loin ou pas. Nous ne pourrions pas répondre à toutes les questions.

INFORMATION SUR LA CONSULTATION DU PUBLIC ET DES ASSEMBLÉES SUR LES PROJETS DE SDAGE ET DE PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION

Point n° 5 de l'ordre du jour

M. TAUFFLIEB :

Je vous propose, M. le président et mes chers collègues, de faire un compte rendu de nos travaux en trois points, à savoir le retour sur l'avis de l'autorité environnementale que nous avons analysé lors de la dernière commission, le point sur l'engagement de la consultation qui est très important et qui est en cours, et encore plus important, les modalités de traitement des contributions de cette consultation en cours et la façon dont nous avons, avec la commission, retenu le mode opératoire.

Concernant la saisine et l'avis de l'autorité environnementale, le projet de Sdage a été présenté à cette autorité qui siège au CGEDD. Cette instance examine la façon dont ce document, aussi bien dans son processus de construction que dans son contenu final, a pris en compte l'impact potentiel sur l'environnement.

L'autorité environnementale a été saisie le 26 octobre. Elle a rendu son avis le 27 janvier après de nombreux échanges. Votre serviteur lui-même a été interrogé par les inspectrices du CGEDD, ainsi que de nombreux collègues. Il y a eu également des échanges avec le secrétariat technique de bassin et l'ensemble des personnes concernées. Les échanges étaient intéressants et ont permis d'éclairer un certain nombre de points sur lesquels les inspectrices s'interrogeaient, qui ont

fait d'ailleurs débat au sein de nos instances et qui ont été le cœur de nos discussions au sein de la Planification ces trois dernières années.

Cet avis vous a été communiqué dans le dossier de séance. Nous l'avons évoqué en commission Planification. Il faut reconnaître que le comité de bassin Loire-Bretagne s'en sort plutôt bien par rapport aux avis rendus sur les autres bassins. L'autorité nous adresse 19 recommandations de natures très diverses. Il nous appartiendra d'y revenir et d'y répondre dans la version finale du Sdage début 2022.

Je vais vous présenter rapidement trois types de recommandations. Concernant le lancement de la consultation du public et des assemblées, nous y avons déjà répondu en mettant notamment à disposition du grand public les différents supports pédagogiques qui nous ont été demandés. Des recommandations ont également été faites sur la rédaction du rapport environnemental ainsi que sur le contenu même du Sdage, notamment sur l'eutrophisation du littoral et sur les micropolluants. Nous aurons l'occasion d'y revenir très largement dans nos futures commissions et dans l'ensemble du travail qu'il nous reste à faire d'ici la fin 2021.

Sur le plan de la consultation du public et des assemblées, ce projet adopté en octobre est parti depuis le 1^{er} mars sur le terrain de la consultation, à la disposition des assemblées réglementaires et du grand public. Cette consultation s'engage de façon synchrone sur l'ensemble des Sdage métropolitains, accompagnée par la consultation sur le plan de gestion des risques d'inondation. Le milieu marin engagera sa consultation de la même façon sur les documents stratégiques de façade.

Il y a eu un petit décalage au départ sur le lancement de cette consultation qui devait démarrer le 15 février. Nous avons commencé le 1^{er} mars. C'est une consultation de six mois. Celle-ci s'arrêtera donc au 1^{er} septembre. Les assemblées réglementaires consultées n'auront que quatre mois pour nous faire parvenir leurs contributions. Je rappelle que comme le prévoit le Code de l'environnement, à défaut d'une contribution, l'avis est réputé favorable pour les assemblées réglementairement consultées, à savoir les conseils régionaux, les conseils départementaux, les conseils économiques et sociaux régionaux, les commissions locales de l'eau, les EPTB, les Épage, bref tous les acteurs concernés sur les territoires.

L'objectif, c'est que chacun d'entre nous puisse relayer cette consultation et que le plus grand nombre d'acteurs se prononcent sur le projet que le comité de bassin a mis en consultation. Nous avons déjà entamé un certain nombre de temps d'échange en essayant d'aider les acteurs dans cette consultation. Le 5 février notamment, nous avons réuni les acteurs associatifs des têtes de réseaux. J'en profite pour remercier les services de l'agence et le STB qui se sont beaucoup mobilisés. Dans un temps très court, moins d'un mois, nous avons enchaîné cinq forums de l'eau, cinq commissions territoriales. Plus de 600 acteurs ont participé à l'ensemble de ces forums dont les conclusions et les avis exprimés sur les deux projets de Sdage et PGRI ont été discutés en commissions territoriales.

Avec le président Burlot, nous avons aussi rencontré les présidents des commissions locales de l'eau pour les sensibiliser à la consultation de ce projet de Sdage avec l'objectif qu'elles y répondent toutes. Nous avons insisté sur le rôle important que nous donnions aux CLE dans cet espace de consultation.

Il faut effectivement que le secrétariat technique de bassin et l'ensemble des acteurs techniques de l'agence de l'eau, de la Dreal, de l'OFB, etc. soient en capacité de proposer aux services locaux des temps de sensibilisation et des outils d'appropriation de ces documents qui sont volumineux et souvent complexes. Il y a déjà eu deux journées de webinaire dédiées aux services de l'État pour mieux comprendre le contenu du projet de Sdage. Il y a eu des propositions d'interventions via nos agences locales devant les acteurs et les assemblées, dont certaines ont déjà commencé tandis que d'autres demanderont également la contribution technique des personnels de l'agence.

Par ailleurs, je trouve que les quelques outils pédagogiques qui ont été mis en place sont excellents. J'ai eu l'occasion de le rappeler aux membres de la commission Planification. Le document « Sdage : mode d'emploi », avec des questions-réponses, est notamment très bien fait. Je vous encourage tous à le lire. Je suppose que l'intégralité des membres du comité de bassin, mis à part le collège de l'État, sont tous porteurs des contributions qui remontent du terrain. Par conséquent, nous devons tous nous impliquer dans cette consultation pour lui donner le maximum d'intérêt et de remontées positives.

Concernant la définition des modalités de travail en commission sur le retour de ces contributions, il y a certes les contributions mais encore faut-il savoir comment les intégrer dans ce Sdage. Aujourd'hui, nous nous attendons à recevoir à peu près 800 avis de l'ensemble des assemblées et peut-être 1.000 questionnaires remplis par le grand public. Il faut traiter cela avec un peu de méthode dans un calendrier contraint. Vous en avez tous vu la difficulté.

Ainsi, la commission a décidé de retenir le processus de travail que nous avons déjà au cycle précédent, c'est-à-dire créer un groupe de travail composé des membres de la commission dans le respect du poids de chacun au sein du comité de bassin. Ce groupe de travail est en cours de constitution. Nous avons fait un appel à candidatures. Je ne doute pas que ce soit déjà pas mal remonté. Je l'animerai au titre de la présidence.

Le groupe de travail aura pour mission de prendre connaissance de l'ensemble des avis exprimés pendant cette phase de consultation, puis d'examiner les propositions d'ajustement du texte qui en découlent. L'idée, c'est de classer les ajustements, les évolutions de rédaction en deux lots, notamment ceux qui font l'unanimité au sein du groupe et ceux qui vont être renvoyés pour examen en commission Planification. Puis, nous adapterons lors de notre première séance de ce groupe de travail la façon dont nous traiterons l'ensemble des contributions.

Aujourd'hui, l'important, c'est que nous soyons efficaces dans le calendrier qui est le nôtre. Nous prévoyons 34 réunions, puis de revenir devant la commission Planification qui aura le dernier mot en cas de difficulté sur les points qui lui seront soumis.

M. le président :

J'ai quand même une inquiétude. Je voudrais que les Départements et les Régions puissent s'exprimer sur ce projet. Nous ne savons pas encore si les élections départementales et régionales vont avoir lieu en juin ou en septembre. Les calendriers de session sont bouleversés. Je ne suis pas sûr que les Régions vont avoir le temps nécessaire dans le délai imparti pour s'approprier un tel document. Je suis vraiment inquiet parce que je voudrais que les Régions et les Départements puissent, s'ils le souhaitent, avoir le temps de donner leurs avis sur le projet.

M. TAUFFLIEB :

Il ne faudrait pas que la crise sanitaire qui impacte les calendriers vienne aussi impacter l'importance de cette consultation sur le terrain. Les acteurs sont très attentifs à cela. Ils nous l'ont demandé. Il faudrait un peu de souplesse mais évidemment, ce n'est pas de notre ressort.

M. le président :

C'est un sujet que nous allons pouvoir aborder avec la ministre quand nous la rencontrerons. Toutefois, ce serait bien si M. le Directeur de la Dreal pouvait déjà faire remonter cette inquiétude auprès du ministère, ainsi que le M. le Directeur de l'agence de l'eau. Il est important que les grandes assemblées puissent se prononcer sur le document.

En tout cas, j'ai eu l'occasion d'assister à une réunion avec les présidents de CLE. J'ai vraiment insisté pour que, dans toutes les commissions locales de l'eau, on puisse avoir un débat sur le sujet et que les acteurs locaux s'approprient les objectifs du Sdage. Il s'agit vraiment de faire en sorte qu'ils soient les « bras armés » de nos réflexions, de nos amendements et de nos suggestions sur le terrain. Je ne peux donc que vous inciter à participer activement.

Mme AUBERT :

Cette consultation est essentielle. Nous pouvons souhaiter bon courage à la commission Planification et à son président pour faire la synthèse de tout cela. Le but, c'est quand même d'aboutir à un projet de Sdage qui soit encore amélioré, qui soit ambitieux et qui soit, espérons-le, plus consensuel que le premier vote qui a été traversé de multiples débats dans un premier temps. C'est un gros travail.

Ensuite, je m'exprime en tant que présidente de la commission Communication et International. Même si les exercices sont différents, la consultation pour le Sdage s'exerce dans un cadre bien précis. Nous espérons qu'il y aura le maximum d'acteurs qui s'exprimeront et qui donneront leurs

avis. Par ailleurs, elle sera très utile aussi pour élaborer le nouveau plan de communication de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de ses instances. Un énorme travail a déjà été accompli depuis quelque temps sur ces sujets.

Puis, cette consultation sur le Sdage est aussi l'occasion de mieux informer sur les enjeux de l'eau en général, qui font l'objet d'une urgence encore plus forte aujourd'hui dans un contexte de changement climatique, mais aussi en raison de pressions accrues venues de toutes parts sur la quantité et la qualité de l'eau disponible.

Nous comptons aussi faire de cette consultation un apport et une contribution très importante pour renforcer encore les outils d'information, de communication et de sensibilisation de notre bassin Loire-Bretagne de façon à inciter les acteurs concernés, quels qu'ils soient, à agir encore plus, à être mieux informés aussi sur les outils dont nous disposons pour agir efficacement pour atteindre les objectifs de bon état des eaux, en cohérence avec l'ensemble des activités économiques, domestiques, urbaines, collectives ou particulières de la ressource en eau.

Je souhaitais aussi dire à M. Taufflieb que la commission Communication joue pleinement son rôle dans cette affaire. Nous nous sommes réunis récemment. Nous avons largement évoqué l'animation des forums et la consultation du Sdage. Nous entendons bien rebondir sur cette consultation pour élaborer un nouveau plan de communication pour le bassin et pour l'agence qui soit encore plus performant.

M. TAUFFLIEB :

Nous comptons bien sur la Communication et sa présidente pour nous accompagner puisque c'est un très gros travail. Nous avons besoin de tout le monde.

M. GUTTON :

Concernant les assemblées départementales et régionales, j'ai bien noté l'interpellation du président du comité de bassin. Nous pourrions imaginer prendre encore des contributions qui arriveraient en juillet-août jusqu'à la fin de la consultation du public. Cependant, je ne suis pas certain que les assemblées auront le temps de prendre en main le document et de pouvoir réagir pendant cette période de l'année.

M. le président :

Nous allons regarder cela. C'est un point un peu compliqué mais en tout cas, il faut se donner un peu de souplesse. Si l'on consulte, il faut écouter les avis.

Effectivement, le vote du Sdage chez nous a fait l'objet de débats. Des collègues se sont abstenus et d'autres ont voté contre. Le document est lancé en consultation. Je souhaite que cette consultation soit la plus riche possible, avec le plus de contributions possible. Cela nous amènera, si nécessaire, à l'amender et à l'enrichir.

Puis, je retiens surtout qu'il y a un vrai sujet. Nous avons intérêt collectivement, dans le comité de bassin, à travailler le document. C'est un document qui engage. C'est un document qui se veut ambitieux. Que l'on ait des avis divergents sur un certain nombre de mesures, c'est normal. L'essentiel, c'est de les évaluer, de voir un peu les conséquences pour nos économies, pour la préservation des milieux, pour les sujets que nous abordons. Je pense que le débat démocratique est très sain.

D'ailleurs, j'ai eu une interpellation du président de la Région pour le secteur Auvergne. Je sais qu'une pétition a été lancée à l'initiative d'élus régionaux. J'ai proposé de rencontrer le président de la Région. J'ai proposé de rencontrer les acteurs locaux pour parler des sujets de l'amont. Je m'engage à la rentrée de septembre à aller rencontrer les acteurs locaux pour engager le débat et permettre à chacun de pouvoir s'exprimer. C'est très important.

Comme Mme Aubert l'a dit, il faut utiliser tous les moyens dont nous disposons aujourd'hui pour consulter, pour permettre le débat démocratique. Je suis très fier que sur une politique publique aussi forte que l'eau, les agences fassent un tel travail. Je ne connais pas beaucoup de planifications aujourd'hui qui font l'objet d'autant de moyens dédiés pour partager avec les citoyens, avec les acteurs économiques, donc profitons-en. C'est le débat démocratique.

AVANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉVISION A MI-PAROURS DU 11^E PROGRAMME D'INTERVENTION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Point n° 6 de l'ordre du jour

M. GÉRAULT :

Le 11^e programme d'intervention a été adopté en octobre 2018 pour six ans. Il est prévu une révision à mi-parcours du programme d'intervention. D'ailleurs, c'est une révision qui se ferait au fil de l'eau si la nécessité s'impose. Quoi qu'il en soit, il s'agit de faire le bilan avec l'installation d'un nouveau CA et d'une nouvelle commission il y a maintenant deux mois.

Il s'agit ce matin de vous faire connaître une lettre de cadrage des services en vue de la présentation d'éléments de travail à la fin de l'année. Là aussi, nous avons une contrainte extrêmement forte liée à l'adoption du budget et donc à la révision d'un certain nombre d'éléments budgétaires. Après en avoir échangé en commission, il nous faudra nous laisser la possibilité d'être assez souple et, si le besoin se fait sentir, de pouvoir travailler début 2022 sur un certain nombre de sujets qui nécessitent une co-construction.

J'insiste sur cet élément. Il faut que nous soyons très attentifs à l'équilibre des collègues, à l'équilibre des intérêts de tous. C'est dans notre capacité à rassembler tout le monde autour de la table pour la construction de ces documents que nous arriverons à être efficaces. Si l'un ou l'autre des collègues se sent soit exclu, soit minimisé, soit présent à titre purement consultatif et non pas au titre d'une co-construction des politiques, je pense que nous échouerons à moyen terme. Je suis donc très attaché, en tant que président, à m'assurer que les documents qui seront présentés dans les mois qui viennent soient co-construits par l'ensemble des collègues. J'ai d'ailleurs demandé que nous puissions rajouter un temps de travail avec chacun des collègues de manière à nous assurer que cela puisse être le cas.

Il est convenu que le directeur général sollicite le président de la commission Programme dès réception de cette lettre. Normalement, nous devrions avoir une lettre de cadrage du ministère mais je pense que nous ne l'avons toujours pas reçue. Or, tant que nous n'avons pas la lettre de cadrage, il sera difficile de réviser le 11^e programme. Quoi qu'il en soit, dès que nous l'aurons, nous vous la partagerons de manière à pouvoir la décliner.

Six orientations sont proposées. La première, c'est de conserver deux enjeux prioritaires, à savoir l'atteinte du bon état des eaux et la solidarité territoriale telle que nous l'avons votée il y a trois ans, ainsi que les principes fondateurs de l'intervention du 11^e programme.

Nous sommes dans un contexte où les nécessités liées au programme ont été évaluées à 600 M€ de dépenses par an alors que notre dispositif d'aide est de 335 M€. C'est dire la nécessité d'être sélectif d'un côté et d'être solidaire de l'autre mais aussi, comme nous l'avons expliqué et affiché dans le 11^e programme, d'être incitatif et territorialisé. Cela veut dire que les choix qui sont faits entraînent forcément des mécontentements comme nous avons pu le voir lors de l'élaboration du 11^e programme. C'est une première orientation qui a été adoptée.

La deuxième orientation, c'est de prendre en compte un contexte économique incertain, un besoin d'expérimenter et veiller à la réactivité nécessaire, c'est-à-dire de développer un maximum d'appel à projets, ce que nous faisons peut-être moins dans les programmes précédents. L'appel à projets nous permet à la fois d'être agiles dans notre capacité à cibler notre programme d'action et de maîtriser nos dépenses puisqu'un projet fait que nous avons une enveloppe dédiée, ce qui permet de répondre à la fois à l'urgence de nos interventions et aux contraintes budgétaires. Cette deuxième orientation a également été adoptée.

En revanche, la troisième orientation a été revue par les membres de la commission. Il s'agit de mieux prendre en compte l'enjeu quantitatif dans un contexte de dérèglement climatique en s'inscrivant dans la priorité donnée par les assises de l'eau, à savoir économiser, partager,

protéger et – j'insiste sur la fin de la phrase – en s'appuyant notamment sur les leviers de l'expérimentation et de l'innovation. En l'occurrence, nous sommes sur un sujet qui est au cœur du futur Sdage et qui est donc au cœur du 11^e programme. Je rappelle, notamment pour les nouveaux membres du comité de bassin, que le programme, pour parler simple, c'est la boîte à outil de la mise en œuvre des politiques décidées au niveau de Sdage, notamment de planification. C'est un élément essentiel, d'où la raison de mon intervention tout à l'heure, y compris par rapport à la stratégie nationale pour la biodiversité.

Certains membres ont demandé la constitution d'un groupe de travail sur le sujet des fameux PTGE (projets de territoire pour la gestion de l'eau). Tout cela nécessitera un travail spécifique. Nous voyons bien que c'est le cœur du Sdage et de la révision du 11^e programme.

La quatrième orientation, c'est conserver un niveau de recettes à la hauteur des plafonds encadrants. En l'occurrence, nous avons décidé de cadrer le travail des services de l'agence selon l'orientation suivante : conserver un niveau de recettes de redevance à la hauteur du plafond les encadrant en renforçant la fiscalité environnementale.

En fait, il y a eu un sujet très fort, à savoir s'il fallait chercher de nouvelles recettes complémentaires et les incidences que cela pourra avoir. Nous sommes cette fois au cœur de la commission Programme et Budget puisque c'est la question du plafond mordant, de la lettre de cadrage de l'État, nos capacités d'intervention dans un contexte de crise sanitaire, dans un contexte de crise économique et sociale à venir. C'est un sujet sur lequel il faudra que nous soyons extrêmement vigilants dans notre capacité à faire – cela paraît essentiel –, mais aussi dans notre capacité à limiter les impacts sur le monde économique dans un contexte que nous connaissons. C'est là où nous aurons besoin d'entendre tout le monde comme M. Deguet l'a dit tout à l'heure. Effectivement, les représentants des milieux pèseront de tout leur poids pour faire entendre l'intérêt et la nécessité absolue d'agir – et nous sommes tous d'accord – sur la qualité et la quantité de l'eau. Néanmoins, il faudra aussi que nous soyons en capacité d'entendre des acteurs qui, sur le terrain, font l'activité et le développement de nos territoires. Cet équilibre, cette capacité à co-construire et à faire une synthèse sera au cœur de cette quatrième orientation.

Les deux dernières orientations ont été moins sujettes à débat puisqu'elles sont plus simples. La cinquième orientation, c'est veiller au dynamisme et à la soutenabilité du 11^e programme en effectuant les rééquilibrages nécessaires. En fait, c'est la fongibilité des différentes lignes budgétaires. Nous sommes vraiment dans la technique budgétaire dans le 11^e programme.

L'orientation numéro 6 porte sur les enjeux de mutualisation et de structuration des compétences pour viser une organisation articulée avec les maîtrises d'ouvrage robustes en capacité de faire émerger des projets conformes à l'orientation numéro 1. C'est un peu technique mais l'idée est vraiment de trouver une articulation entre les différents acteurs et de mutualiser nos politiques de manière à être le plus efficace possible.

C'est la lettre de cadrage qui a été adoptée par 34 de mes collègues, avec 5 votes contre des représentants du collège industriel sachant que l'objectif, c'est que nous nous retrouvions le 20 mai après un premier travail des services, puis un certain nombre de réunions d'ici l'automne prochain. Le slide qui va vous être présenté vous permettra de connaître le planning.

Je laisse la parole au directeur ou à Yannick Mercier. Encore une fois, j'adresse un grand merci aux services parce que c'est un travail qui s'impose au moment où en parallèle, ils ont à gérer au fil de l'eau les dossiers des plans de relance et des différents appels à projets. Cela fait beaucoup. Je les en remercie fortement, d'autant plus que nous aurons à rajouter un certain nombre de réunions pour atteindre l'objectif de synthèse que j'essaie de me fixer avec l'ensemble de mes collègues de la commission.

M. GUTTON :

Il n'y a pas de diaporama pour l'instant sur le calendrier. Cela fait partie des choses qu'il faut que nous validions avec vous, M. le Président. Vous avez souhaité notamment rencontrer les différents collèges ou sous-collèges. Cela rajoute donc un certain nombre de réunions qu'il faut que nous puissions programmer avant la période des vacances de façon à consulter au maximum à l'amont de l'élaboration du document qui reste malgré tout une révision.

M. GÉRAULT :

Cette révision est essentielle. Nous voyons bien qu'au moment où nous sommes en train d'élaborer le Sdage, nous ne pouvons pas rester enlisés dans les décisions que nous avons prises auparavant. Si nous voulons être agiles et en capacité de répondre au travail que va faire la commission de planification et à ce que nous délibérerons dans le Sdage, il faut que nous puissions nous adapter. C'est toute la complexité du planning. Dans le planning, il y a une échéance « octobre », avec deux gros sujets que sont les enjeux quantitatifs et les enjeux de redevances et de financement sur lesquels nous aurons à coconstruire avec l'ensemble des collègues.

M. le président :

Je ferais une remarque. Tout d'abord, je remercie M. Géralt et la commission du travail. J'ai un motif d'inquiétude en Bretagne et que je soulève pour savoir si vous-mêmes vous êtes confrontés au sujet. Nous avons aujourd'hui des préfets qui tout simplement interdisent la constructibilité ou de nouvelles extensions de construction à des territoires, notamment à des PLUI (plans locaux d'urbanisme intercommunaux) du fait d'une insuffisance d'assainissement. Nous avons aujourd'hui des collectivités qui se voient interdire la création de nouvelles constructions. Cela suscite beaucoup d'émotions parce qu'il y a du retard sur l'assainissement des collectivités. Il y a des efforts considérables à faire. Les moyens ne sont pas là. Comme vous le savez, les collectivités ont affaire à des budgets annexes. Par définition, les budgets annexes doivent s'équilibrer. Si elles ont envie de rester sur des coûts du petit cycle de l'eau (eau et assainissement) raisonnables, cela va représenter une sacrée complexité. Nous risquons d'avoir des demandes fortes de la part de collectivités locales en matière d'assainissement.

M. GÉRAULT :

D'autant plus que nous aurons une pression de plus en plus forte sur les collectivités par rapport au coût des services de déchets et de l'eau puisque la taxe d'habitation a tendance à disparaître et que ce sont des choses qui seront beaucoup plus mises en avant qu'auparavant, avec une pression forte sur certains élus. C'est vrai sur certains territoires mais cela va se généraliser. Il y aura peut-être un travail à faire avec des financiers et des fiscalistes de manière à voir ce que nous avons comme comparaison et comment nous amenons les territoires sur ces sujets sans avoir un impact financier trop fort ou à l'inverse, sans considérer que l'eau a un réel prix. Il faut aussi le faire entendre par l'ensemble de nos concitoyens, de nos élus et de nos collègues.

M. ALBERT :

J'encourage les nouveaux membres de ce comité de bassin déjà à s'approprier le programme en lui-même et ses actions. Les journées de formation ont certainement été intéressantes pour eux. Néanmoins, il y aurait encore de l'information à faire auprès d'eux pour bien s'approprier tout cela avant de faire cette révision et que l'on puisse leur expliquer quelle révision nous faisons demain.

Concernant l'assainissement, la première réunion Programme a été un débat assez intéressant entre nous, notamment vis-à-vis des nouvelles stations qui n'ont plus d'aides aujourd'hui, ce qui a suscité quelques réactions. Il y aurait aussi des accords de programmation à inventer un peu plus dans nos territoires pour ne pas avoir ce blocage « urbanisme » derrière comme vous le disiez, autant d'actions que nous avons à étudier ensemble et à voir comment nous pouvons faire une bonne révision du 11^e programme.

Mme BRUNY :

A la suite de l'intervention de M. Géralt, je voulais signaler, mais je l'ai déjà précisé dans une précédente réunion, que la commission Evaluation contribuera pour le 11^e programme après des retours qui ont été faits sur la gestion quantitative et d'autres dossiers.

Mme ROUSSET :

Je voulais rebondir sur la partie « fiscalité ». Toute la question que nous posons aujourd'hui, c'est de savoir si l'eau et l'assainissement sont juste un service payant ou si c'est d'abord un service aux

collectivités. Nous oublions toujours les fondamentaux. Si nous en sommes arrivés là pour les déchets, tout comme l'eau et l'assainissement, c'est que nous avons des problèmes de santé publique à un moment donné. Les problèmes environnementaux aujourd'hui, nous savons les évaluer.

Je plaide pour qu'il y ait des fiscalités adaptées. La question du budget annexe est un souci dans sa conception. Puisque nous avons à émettre des avis divers et variés qui doivent remonter au niveau des ministères, pourquoi limiter notre réflexion au sein d'un cadre qui finalement n'est plus tellement approprié aujourd'hui quand nous voyons les problèmes qui se passent devant nous ? Nous pourrions faire remonter à qui de droit ces problématiques et montrer que finalement, nous sommes en train d'aller dans des impasses sur certains territoires à cause de ces règles qui étaient fixées à un moment donné et qui étaient valables mais qui poseraient question aujourd'hui.

M. le président :

Pour compléter les propos de Mme Rousset, je pense qu'il faut que nous ayons à l'esprit que le plafond mordant est aussi un vrai sujet. S'il nous est demandé d'investir sur l'eau et l'assainissement, il faudra que nous puissions aussi répondre à nos collectivités.

M. FAUCONNIER :

Je voulais juste revenir sur quelques propos que le président Gérauld a eus. Effectivement, entre l'initiation de ce 11^e programme et aujourd'hui, le contexte économique a bigrement changé. Les acteurs économiques, dans leur grande majorité, sont en difficulté. Il faut en tenir compte. Cela veut dire que toutes nos décisions doivent s'appuyer sur ce fait. Il ne faut absolument pas que nos décisions empirent la situation. Au contraire, il faut que nous prenions des décisions qui vont aller dans l'assistance à notre réseau économique. C'est un point très important.

L'autre sujet, c'est qu'avec le réchauffement climatique – et nous l'avons dit –, la gestion quantitative est maintenant un point majeur de nos plans d'action et de nos plans de réflexion. Le bon état naturel fait partie des choses importantes. Puis, le lancement d'appels à projets qui favorisent ces actions est le bienvenu pour l'ensemble des participants.

M. PAGESSE :

Dans la gestion quantitative, j'ai bien retenu les verbes « économiser », « partager » et « protéger ». Je n'ai pas vu de verbe qui dit qu'il faut augmenter la ressource. Je suis de ceux qui pensent qu'en ce qui concerne la gestion quantitative, il faut aussi se préoccuper d'essayer d'augmenter la ressource, y compris à travers les réserves.

M. SERVANT :

Nous voyons bien avec le programme d'intervention de l'agence de l'eau la difficulté que nous pouvons avoir pour mettre en œuvre les objectifs que nous nous fixons depuis ce matin. D'ailleurs, nous fixons beaucoup d'objectifs dans le Sdage. Derrière, quand il est question de les mettre en œuvre, c'est un peu plus compliqué, notamment à travers des moyens, ce qui a beaucoup été évoqué.

Néanmoins, j'apprécie de voir un peu plus marquée dans le programme et dans les interventions la notion d'expérimentation et d'innovation pour essayer de trouver d'autres formes d'organisation du territoire et de la gestion de l'eau. Depuis ce matin, on dit souvent qu'il faut protéger les milieux, les remettre en état et les restaurer à leur état initial. Nous ne savons pas lequel d'ailleurs puisque l'homme est beaucoup intervenu sur les milieux. Aujourd'hui, nous sommes dans un monde différent. Nous sommes beaucoup plus d'habitants à la fois sur Terre, mais aussi sur les territoires et en France. Il faut que nous trouvions d'autres formes d'organisation. Il faut donc que nous innovions ou que nous expérimentions. Le fait de mettre fortement l'accent là-dessus, c'est un bon point.

Nous voyons aussi la difficulté à reporter le coût de tout cela, notamment pour la question du traitement de l'eau, de l'eau potable. C'est la même chose pour l'agriculture et le prix des produits agricoles. Quand nous voulons prendre en compte la protection des ressources de manière forte, tout cela a un coût. L'assumons-nous chez nous ? Le faisons-nous payer aux consommateurs ? Le

faisons-nous payer aux contribuables ? A qui reportons-nous cela ? La question de la production chez nous, la reportons-nous finalement sur d'autres ? Nous importons aussi des produits de plus en plus puisque c'est souvent l'équilibre à trouver. Trouver d'autres formes d'expérimentation ou d'innovation me semble être important dans cette révision du programme. J'apprécie que ce soit plus fortement noté aujourd'hui.

Mme GALLIEN :

Je rappelle que les moyens financiers des collectivités sont peu denses et des plus limités. Nous avons aussi à assumer, depuis le transfert de compétence, cette question de la gestion des eaux pluviales urbaines. Je peux vous dire que nous nous arrachons les cheveux pour savoir comment nous allons arriver, au niveau intercommunal, à financer ce qui était jusqu'à présent réalisé par les communes de manière efficiente et rapide. En l'occurrence, tout est en train de prendre de l'ampleur. Tout est freiné. Cela devient vraiment complexe.

Par ailleurs, des protocoles sont en train d'être coécrits sur la question éventuellement de la création de retenues d'eau à usage agricole. C'est le cas en Haute-Loire.

Je veux aussi vous signaler qu'un rapport sur les aménités rurales va sortir. J'ai travaillé sur l'Agenda rural français, un rapport sur les aménités rurales nous fait voir de manière un peu différente la richesse des espaces, dont l'eau. J'espère que ce rapport va sortir. Nous pourrions nous en inspirer pour être innovant financièrement et aussi en termes de gestion de l'eau.

M. le président :

Vos interventions sont justes. Nous sommes effectivement dans un monde de plus en plus complexe. Il est vrai que les compétences qui ont été attribuées aux EPCI, notamment en matière de GEMAPI, ne seront pas sans conséquence sur nos budgets. Il va falloir que nous réfléchissions à tout cela. Je propose à M. Gérault, si nous en sommes d'accord, que nous poursuivions le travail sur ces bases. Je vous propose de passer au dernier point de notre ordre du jour.

STRATÉGIE DU PLAN LOIRE V

Point n° 7 de l'ordre du jour

M. GANDRIEAU :

Nous allons nous limiter à la stratégie du plan Loire V, plan Loire grandeur nature qui a été présenté lors de la dernière commission Inondations-plan Loire avec un point d'étape.

Je rappelle qu'en 1994, il y a eu une volonté partagée par les acteurs du territoire de préserver et de restaurer le caractère naturel du bassin de la Loire tout en mettant en valeur la richesse de son patrimoine. Il y a eu trois points successifs. Là, il y a une stratégie 2035 structurée autour de quatre axes qui reviennent à chaque fois dans les présentations suivantes :

- réduire les conséquences négatives des inondations ;
- retrouver un fonctionnement plus naturel des milieux ;
- valoriser les patrimoines du bassin ;
- développer, valoriser et partager la connaissance.

Le plan Loire V est le deuxième plan à décliner les quatre orientations de la stratégie, dans la continuité du plan Loire IV.

Nous avons deux instances de pilotage et d'échange :

- un comité stratégique au sein duquel nous retrouvons l'État, l'agence de l'eau et les cinq conseillers régionaux parties prenantes du plan Loire (Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire, Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire) ;
- un forum des acteurs qui est plus une instance de concertation et d'échanges avec l'ensemble des acteurs du bassin de la Loire, dans laquelle nous retrouvons les grandes

collectivités, les gestionnaires de milieux, associations de protection de l'environnement, associations de consommateurs, etc.

Puis, il y a des outils financiers tels que le CPIER (contrat de plan interrégional État-Région) du bassin de la Loire 2021-2027 qui représente 173,4 M€ répartis entre l'État (125 M€), l'agence de l'eau (41 M€) et l'ensemble des régions (65 M€). Nous avons aussi le programme FEDER Loire, avec une enveloppe de 33 M€ sur 2014-2020.

La stratégie du plan Loire précise les objectifs spécifiques à mettre en œuvre pour la période 2021-2027. Elle s'appuie sur les objectifs fondamentaux déclinés dans la stratégie Loire 2035. Elle s'inscrit dans une volonté d'élaborer un document stratégique prenant en compte les enjeux de l'ensemble du bassin et considère de manière renforcée les enjeux d'adaptation au changement climatique. C'est nouveau. D'ailleurs, c'est nouveau partout mais je pense que c'est un point très important. Elle renforce la transversalité entre les quatre axes de la stratégie 2035. Il y a eu des temps d'échanges et de consultation des acteurs du bassin depuis plusieurs mois, malgré les quelques perturbations que nous connaissons, par exemple le forum des acteurs du début janvier 2020 et le forum des acteurs du 7 octobre 2020. Puis, dernièrement, il y a encore eu des échanges sur ce point.

Le diaporama suivant reprend les quatre axes que je ne vais plus rappeler. Nous avons quelques points derrière, notamment en lien avec les plans d'action de prévention des inondations (PAPI), les systèmes d'endiguement, l'utilisation des infrastructures naturelles, tout ce qui est zone d'expansion des crues, etc. Un certain nombre de sujets sont évoqués là-dessus.

Il s'agit effectivement de retrouver un fonctionnement plus naturel des milieux aquatiques – c'est la continuité écologique – et la fonctionnalité des milieux humides. Il y a tout ce qui concerne le patrimoine, avec le volet qui consiste à développer et structurer à la fois le tourisme, la nature et la culture.

Ensuite, il s'agit de développer et valoriser les connaissances sur le bassin, puis partager la connaissance. C'est un axe classique mais qui a aussi son importance puisqu'il faut que nous participions toujours à valoriser ce que nous connaissons le mieux.

J'ai à peu près cité les montants, avec des chiffres différents de ce que j'avais sur mon document. Je pense que ce sont à peu près les mêmes ordres de grandeur. Nous avons notamment le protocole d'accord, la mobilisation du FEDER Loire, une mobilisation confirmée à hauteur de 33 M€. Je n'ai rien à dire là-dessus, vous avez l'ensemble des financements.

Nous avons un dernier point sur la gouvernance qui est renouvelée et renforcée avec les acteurs du bassin Loire en intégrant les trois établissements publics territoriaux du bassin (EPTB Loire, EPTB Vienne ET EPTB Sèvre nantaise). Nous favorisons des échanges plus réguliers et plus approfondis avec les forums. Puis, nous améliorons l'animation pour faciliter l'émergence d'actions répondant aux objectifs, en développant une communication renforcée sur les actions réalisées.

Un petit document a été fourni, qui est très bien fait et dans lequel vous avez la déclinaison de la stratégie et un arbre d'objectifs avec les quatre axes. Ce document donne toutes les explications nécessaires.

M. GÉRAULT :

Je voudrais d'abord remercier l'ensemble du collectif qui a négocié ce CPIER, en particulier deux types d'acteurs de l'État à travers M. Chassande, le précédent Dreal, et ses équipes ainsi que les équipes des SGAR Centre-Val de Loire, mais en particulier celui en Pays de la Loire pour ce qui me concerne. Ce collectif nous a permis ce beau CPIER avec des investissements importants.

Je remercie aussi les associations qui se sont battues à nos côtés, avec des chartes d'engagement très fortes, notamment en juillet 2020 où nous avons de vraies interrogations sur le CPIER, pour faire en sorte que les enjeux sur la Loire et le plan Barnier soient respectés. C'est donc un très beau CPIER qui est le fruit d'un collectif.

Je ne reviendrai pas sur les inondations ; certains sont bien plus en situation d'intervenir sur le sujet. Je voudrais intervenir en revanche sur le deuxième axe qui est important dans ce plan Loire, à savoir les travaux sur la Loire et ses annexes qui sont menés depuis plus de vingt ans.

Ces travaux ont commencé en 2021, avec une vraie visibilité au niveau national et européen. Je crois que ce sont les premiers travaux de génie écologique où l'on va essayer de relever le lit de la

Loire. Nous avons perdu 4 m à l'endroit où les travaux vont être réalisés à Bellevue. L'objectif est de reconquérir entre 80 cm et 100 cm en période d'étiage. Cela représente des investissements au bénéfice des entreprises locales, régionales et interrégionales.

Puis, c'est surtout une première au niveau européen sur un fleuve comme la Loire. En cela, je pense que nous pouvons être fiers de ce CPIER et de ce qui est inscrit dans ce document. C'est l'exemple même de travaux remarquables que nous pouvons faire quand ensemble, nous chassons en meute, nous nous battons collectivement pour obtenir les crédits pour effectuer ces travaux. Les régions sont mobilisées comme cela a été rappelé. Les enjeux de l'inondation sont également très importants. Je veux dire combien les travaux de la Loire, qui est au cœur de l'identité de notre agence, sont remarquables. Il serait intéressant qu'un jour, nous présentions un petit film qui est très bien fait, qui dure environ 6 minutes et qui a été réalisé par Voies navigables de France, dont les équipes qui sont renouvelées depuis deux ans font un travail tout à fait remarquable. Le film explique très bien ces travaux à hauteur de l'ambition qui a été portée par Michel Barnier à l'époque et que nous avons repris avec le même enthousiasme. 2021, c'est une très belle année. C'est l'année de début de ces travaux et je voulais insister là-dessus. Merci à tous.

Mme RIVET :

Ce plan Loire existe parce qu'une stratégie a été élaborée il y a quelques années. Cela a été extrêmement important pour mettre en place ce plan de manière efficace et rapide. Tous les acteurs ont joué le jeu. Les forums ont très bien fonctionné.

Par ailleurs, l'ensemble de ce plan est renforcé financièrement par le plan de relance français pour le CPIER, mais aussi par le plan de relance européen pour ce qui est du FEDER puisque 6 M€ supplémentaires ont permis de débloquer des situations pour fluidifier les financements à venir des divers travaux. En particulier, nous avons à travers ce plan mis beaucoup d'argent sur la question de la biodiversité. Cet argent du plan de relance a permis d'aller sur les financements qui restaient, en particulier sur les véloroutes qui n'étaient pas une priorité. Cela a permis également de faire en sorte que chacun se retrouve dans ce nouveau plan Loire grandeur nature.

Ce plan met en exergue les questions de biodiversité mais aussi les questions d'inondation. Lors du plan précédent, étant donné les turbulences de la mise en place de la GEMAPI, nous avons eu un peu de difficulté à mobiliser les financements sur ce plan. Nous voyons effectivement une montée en puissance de ces questions. J'espère que ce plan répondra à nos attentes. Je trouve qu'il est très équilibré et qu'il a permis un bon dialogue entre les parties, dialogue qui va se poursuivre y compris avec la mise en place de ce comité stratégique élargi aux EPTB.

M. CHOUMERT :

Je veux juste confirmer les propos qui ont été tenus auparavant sur la force du collectif et la qualité du travail qui a été mené. Je remercie M. Gérard et Mme Rivet pour les remerciements envers l'État mais je pense que les conseils régionaux, tant du côté des élus que du côté des services, ont été aussi très mobilisés sur ce sujet au sein du comité stratégique à qui nous avons su collectivement redonner sa dimension stratégique.

Je veux aussi remercier l'ensemble des acteurs qui se sont mobilisés à travers les deux forums des acteurs dans des conditions qui n'ont pas été simples, notamment pour le deuxième avec plus de 150 contributions sur la stratégie. C'est vraiment la résultante d'un travail collectif qui se poursuit. Les réflexions sur la gouvernance notamment doivent se poursuivre au sein de prochaines réunions de forum des acteurs. Nous allons essayer d'en organiser un d'ici la fin du premier semestre.

Il s'agit vraiment d'un enjeu, au-delà de la construction de cette stratégie, de mise en œuvre du plan Loire, de porter l'animation, de porter la communication sur ce plan. Je crois que c'est un enjeu que nous avons partagé au sein du comité stratégique avec M. Gérard et Mme Rivet. De grands projets tels que celui sur la Loire et ses annexes, mais aussi des projets qui se construisent à l'amont sur la Loire forézienne et sur le val d'Allier, sont aussi des marqueurs de communication du plan Loire qui permettront de donner de la visibilité à ce plan au-delà de nombreuses actions plus localisées qui peuvent se faire. Il y a vraiment un enjeu sur la visibilité de ces grands projets et la communication autour de cela. Je remercie donc les conseils régionaux et l'ensemble des acteurs qui ont contribué à l'élaboration de ce plan.

M. le président :

Merci beaucoup pour votre intervention. Cela démontre une nouvelle fois notre capacité à jouer collectif avec l'ensemble des acteurs. Je crois qu'il faut nous en féliciter.

M. GANDRIEAU :

J'ai vécu trois présentations par Voies navigables de France sur le projet de rééquilibrage du lit de la Loire. Bizarrement, cela inquiétait beaucoup certains riverains par rapport aux inondations alors que nous savons qu'il n'y a aucune incidence. C'est prouvé scientifiquement. La communication de tous ces projets auprès des riverains est chaque fois très importante. Nous avons besoin de les écouter. Ils ont besoin d'explications. Ils comprennent bien ce que nous leur expliquons, mais ils ont besoin d'être rassurés. Il y a longtemps qu'il n'y a pas eu de grandes inondations sur la Loire. Heureusement que nous avons ce temps. J'ai vécu dans d'autres endroits où l'on n'a pas eu ce temps d'explication parce qu'il y a eu des soucis qui ont fait perdre toute notion de prendre le temps de bien poser les choses. Il faut donc le faire.

Nous nous sommes engagés, à la CIPL, à faire un point régulier sur le plan Loire parce que nous ne le faisons pas systématiquement. Je pense qu'il est important de pouvoir le suivre régulièrement. Nous apporterons donc les éléments au comité de bassin. Puis, le président de la commission est à la disposition des Ligériens de l'amont jusqu'à l'aval. Il adore se promener, dès que nous serons tous vaccinés. Je souhaite aider avec l'œil extérieur de quelqu'un qui n'est pas un riverain de la Loire. C'est parfois utile parce que je connais un peu le sujet. Je suis à votre disposition. Je souhaite pouvoir apporter pendant les trois ans tout le poids nécessaire pour que ce plan Loire arrive à atteindre ses objectifs.

M. le président :

Merci beaucoup pour cette note d'optimisme. Mes chers amis, nous arrivons à la fin de notre comité de bassin. Je veux remercier tous ceux et toutes celles qui ont contribué à la préparation de ces documents, de ces commissions. Il est prévu que nous puissions nous retrouver le 1^{er} juillet pour un comité de bassin. Cette date pourra changer si le contexte sanitaire évolue. Les dates des élections régionales et départementales seront également prises en compte. En tout cas, nous vous tiendrons au courant le plus rapidement possible de la situation. Merci pour vos contributions et vos participations.

M. GÉRAULT :

Excusez-moi, président, mais en début de séance, j'avais demandé si nous pouvions avoir un point sur l'évolution du CA. Vous aviez donné votre accord. Avons-nous encore le temps de revenir sur ce sujet ou pas ?

M. le président :

Nous avons le temps.

M. GÉRAULT :

Je me permets de vous expliquer pourquoi j'ai souhaité que nous ayons ce temps d'échange sur le CA. En fait, je voulais alerter l'ensemble des membres de comité de bassin de la façon dont cela s'est passé au dernier CA. J'avoue que je n'ai pas été très à l'aise. Ce qui nous importe – et nous l'avons bien vu à travers ce dernier dossier comme l'ensemble des dossiers qui ont été présentés ce matin –, c'est la capacité à garder cet équilibre entre les différents collèges, à faire en sorte que chacun soit respecté dans ce qu'il apporte et que nous co-construisons l'ensemble des politiques de l'eau pour qu'elles soient efficaces et qu'elles ne soient pas imposées ou sous tutelle de l'État en particulier.

Ce qui s'est passé au dernier CA a laissé un peu d'amertume chez un certain nombre de mes collègues du fait qu'il n'y ait plus de commission du CA qui soit présidée par le monde des entreprises, et surtout, qu'il y ait un déséquilibre territorial extrêmement fort entre l'amont et l'aval. Je pense qu'il faut vraiment que nous apprenions à travailler collectivement en amont, que nous

soyons vraiment très attentifs à faire en sorte que l'État laisse à chacun la possibilité de s'exprimer et que chaque collègue puisse s'exprimer en étant à sa place, notamment dans la représentation des territoires et la représentation des collèges. J'attire l'attention des membres du comité de bassin pour que nous défendions cette spécificité, cette liberté et qu'à un moment ou un autre, nous ne nous retrouvions pas dans une situation où finalement, l'agence ne serait qu'une chambre d'enregistrement des politiques publiques décidées au niveau national. En tant qu'élu local, je suis très attaché à cela. Je sais que vous l'êtes tous. Je pense que l'ensemble des collègues le sont également.

Il ne s'agit pas de stigmatiser ou de pointer du doigt qui que ce soit. En tout cas, jusqu'à présent, les trois ans que j'ai vécu au comité de bassin et au CA depuis 2016 ont vraiment permis d'être dans cette logique de co-construction. L'État n'avait pas pris part au vote pour respecter vraiment l'équilibre des collèges. Cela n'a pas été le cas pour la première fois au conseil d'administration. L'État s'est investi, a fait le choix de choisir. Il le pouvait mais cela traduit clairement une volonté qui n'avait pas été exprimée jusqu'à présent. Je voulais absolument alerter mes collègues du comité de bassin sur la situation.

Je considère que ni le comité de bassin ni le conseil d'administration ne doivent être sous tutelle de qui que ce soit. C'est bien un collectif qui est partagé très largement et très librement. C'est dans cet esprit que je préside la commission et que je continuerai à la défendre au titre du 11^e programme. Je sais que mes collègues le sont aussi fortement. De tous les collèges, nous nous sommes le plus battus il y a deux ou trois ans – M. le Président du comité de bassin était à la pointe du combat avec moi ainsi que d'autres au niveau du CA –, au moment du débat du plafond mordant pour défendre les intérêts de la politique de l'eau et que l'eau paie l'eau. Il faut vraiment que nous restions dans cet état d'esprit.

Je voulais que nous ayons un temps d'échange parce que je pense que nous ne pouvons pas mettre cette question sous le tapis. Je voulais qu'elle soit portée à la connaissance de tous. La page est peut-être tournée mais la situation est là. Il faut que nous fassions avec. Il faut que nous soyons très attentifs à éviter un déséquilibre des représentations pour nous permettre de construire les trois éléments structurants qui s'annoncent à nous : le futur Sdage, la future évolution du 11^e programme et le DCE en 2027. Tout cela nous impactera et nécessite la mobilisation de tous et de toutes. Je veux être le garant, à mon niveau, de cet état de fait. Je pense que c'est toute la force des comités de bassin et des agences de l'eau. Nous nous sommes battus pour éviter que les agences deviennent des agences de l'État. Il faut que nous fassions en sorte que cela continue ainsi pour être plus efficace sur les politiques de l'eau.

M. NOYAU :

Je partage en grande partie les propos de M. Gérard. Il est vrai que nous étions un peu frustrés que le monde économique soit un peu oublié. Ceci dit, un président doit rester un animateur et ne doit pas imposer ses idées. J'y tiens et je le rappellerai lorsqu'il y aura des débordements. L'important, c'est que nous participions tous à ces commissions, que nous soyons très assidus mais qu'il y ait une écoute de toutes les sensibilités de la part du président.

M. FAUCONNIER :

Je voulais juste remercier M. Gérard et M. Noyau pour ce qu'ils viennent de dire. Au nom des acteurs économiques, je suis tout à fait en ligne avec ce qui vient d'être dit. Je ne suis absolument pas satisfait de la finalité des choses. J'estime que ces élections ne sont pas logiques. J'insiste pour poser la question suivante : ne devons-nous pas remettre en cause cette élection qui n'était pas « démocratique » par rapport à l'historique et à nos habitudes ?

M. ALBERT :

J'entends les uns et les autres. L'élection est faite même si certains peuvent être mécontents. Il faut maintenant se retrouver derrière tout cela et travailler dans le bon sens. Il ne faut pas que nous ayons une division des uns et des autres. Il faut travailler ensemble pour un bien commun qui est l'eau. Je ne voudrais pas que cette élection engage certains dans des polémiques qui n'en finiront pas. J'invite tout le monde à aller dans le sens de travailler ensemble pour la politique de l'eau de l'agence. Je ne crois pas qu'en ressassant à chaque réunion cette élection-là, nous puissions redorer le blason de tout le monde. En tout cas, mon objectif est de travailler avec tout le

monde dans le sens de la politique de l'eau. En tant que premier vice-président du conseil d'administration, c'est bien dans ce sens que je veux aller avec tous.

Mme BRUNY :

Je pense que ces interventions m'étaient aussi destinées en qualité de présidente de la commission Evaluation. Je voudrais rassurer les uns et les autres et surtout M. Noyau, ma présidence, je l'entends bien comme une animation de cette commission qui est comme les autres certainement, mais qui est aussi une commission technique. Nous nous appuyerons donc sur des éléments techniques. Ce que je souhaite, c'est avoir quelque chose d'ouvert, d'apaisé au sein de cette commission. Je conçois mon rôle dans cette commission comme un rôle d'animatrice. Je vous garantis que j'y veillerai. Je ferai très attention à cet aspect dans cette commission.

Mme HAAS :

Je voulais remercier Mme Bruny et M. Albert puisque pour les néophytes que certains et certaines sont, c'est un petit peu compliqué de comprendre de quel déséquilibre de représentation et de quelles élections non démocratiques nous parlons. Je suis très choquée puisque j'ai suivi ce qui s'est passé au CA. A moins d'avoir été dans une chambre à part, je ne pense pas avoir raté quelque chose en particulier. Je trouve que c'est très triste de parler ainsi parce que c'est une manière de polariser les discussions, de créer deux camps alors que l'on vient d'expliquer que nous étions ensemble pour travailler pour une meilleure qualité et une meilleure quantité de l'eau. Je rappelle que l'eau est partout. Ce n'est pas juste pour les uns et pour les autres, c'est pour les 66 millions de Français et de Françaises.

Je voulais aussi revenir sur cette idée d'amont et d'aval. J'ai suivi les formations, notamment celle qui était portée par M. Boisneau, qui était très intéressante et qui rappelait que l'aval subissait très fortement ce qui se passait en amont, ce qui est totalement normal. Je suis au milieu, à Tours. Je pense qu'il faut que nous puissions écouter ceux qui sont en aval et ceux qui sont sur les côtes, sinon il y aurait un déséquilibre flagrant de la représentativité des uns et des autres. Je rappelle que la représentativité, c'est aussi à chacun selon ses besoins. Ce n'est pas juste une égalité de droit unilatérale. Les côtes ont besoin de plus de soutien puisqu'étant complètement en aval, elles subissent de plein fouet tout ce que nous faisons en amont.

M. BRULÉ :

Tout d'abord, concernant les élections – d'ailleurs M. Gérard a eu l'honnêteté de le rappeler –, elles se sont déroulées dans les règles juridiques qui prévalent à ces élections au CA. Nous avons, aux côtés de l'État, le droit de voter, droit que nous avons exercé. Nous ne disposons pas de la majorité au CA. Nous nous sommes exprimés, avec au final un résultat que nous estimons équilibré, avec une vice-présidence « collectivités » et une vice-présidence « usagers économiques ». Il y a donc un équilibre dans ce CA au niveau des représentants des différents collèges.

En tout état de cause, la présidente du conseil d'administration, Mme la Préfète, s'engage à promouvoir une association forte de l'ensemble des parties prenantes, à écouter l'ensemble des parties prenantes. Je peux vous dire qu'elle le fera et nous jugerons aux actes au fil de ces CA. Il n'y a aucune ambiguïté là-dessus.

Nous avons devant nous des enjeux extrêmement importants. Il y a évidemment la qualité de l'eau. Il y a aussi la question de la gestion quantitative dont nous avons déjà beaucoup parlé, qui touche quasiment tout le territoire maintenant, et qui a touché assez fortement l'amont avec des sécheresses récurrentes qui imposent de prendre des dispositions et d'étudier vraiment cette question. Nous n'oublierons pas l'ensemble des territoires qui sont impactés par le changement climatique. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans les débats selon le programme d'intervention ou la rédaction du Sdage.

Enfin, je veux indiquer que Mme la Préfète recevra volontiers chacun des collègues pour bien écouter les avis et les propositions des uns et des autres dans la phase de finalisation du Sdage dès lors que les conditions le permettront. Il y a bien entendu un souhait de sa part de pouvoir bien appréhender l'ensemble des enjeux de l'ensemble des acteurs.

M. le président :

J'ai eu l'occasion de discuter avec Mme la Préfète du sujet. Certes, il est de tradition que le collège de l'État ne participe pas à ce type d'élection, quoiqu'il en ait le droit, cela a été précisé. Nous ne pouvons pas dire que les choses ont été mal faites. Je souhaite que nous retrouvions un peu d'apaisement. Je dois vous avouer avoir été un peu meurtri par tout ce que j'ai pu entendre à la suite de ces installations de commission.

Je ne peux pas laisser dire que nous abandonnerions l'amont au profit de l'aval. Ce n'est pas acceptable. Il faut arrêter les slogans de ce type qui n'ont aucun sens. Nous sommes dans une organisation un peu spéciale où la force du collectif, c'est justement d'avoir des associations, des acteurs économiques, des élus, les services de l'État, tout le monde autour de la table. C'est cela la force de la politique de l'eau. Je souhaite que chacun y trouve son compte. Il n'y aurait rien de pire que la situation où les acteurs économiques ou les acteurs environnementaux nous quitteraient. Ce serait une catastrophe.

Je prends acte de ce qui a été dit. Je regrette ce qui s'est passé. Je fais confiance aux élus qui sont là, qui ont été désignés. Puis, nous allons tirer bilan. Les élections départementales et régionales se tiendront dans quelques semaines. Ces élections risquent encore de modifier considérablement notre comité de bassin. Nous allons peut-être être amenés à renouveler profondément nos commissions et le mode de fonctionnement dans les semaines à venir. En attendant, gardons ce collectif. Écoutons-nous.

Des collègues d'autres bassins m'ont demandé ce qui se passe à Loire-Bretagne. Ils ont entendu que c'est la guerre entre les uns et les autres. J'ai répondu que ce n'est absolument pas le cas. Nous avons le droit d'avoir des débats. Nous avons le droit de ne pas être d'accord. Nous travaillons sur un projet collectif. Regardez depuis ce matin tous les sujets que nous avons partagés, ils sont extrêmement nombreux. Je n'ai vu personne remettre en cause le collectif. Restons sur ces bases. Essayons de positiver tout cela. Je suis convaincu que nous allons trouver les voix de la sagesse, de la raison et nous saurons, les uns et les autres, nous écouter.

Mes chers collègues, je vous remercie pour votre participation et pour votre contribution. A très bientôt.

M. MÉRY :

Ce que je retiens, ce sont les vœux collectifs qui ont été exprimés par Mme Bruny, Mme Haas, M. Albert, M. Géralt et M. Fauconnier, y compris les vœux d'apaisement de M. le Président. Je vous confirme une chose, les choses se passent différemment en Loire-Bretagne que par ailleurs. Ceci dit, ce n'est pas nouveau avec notre agence.

Ensuite, puisqu'il y a quelques petites incompréhensions, je veux lever la nôtre, c'est-à-dire celle du monde des industriels qui tient en cette question : où sommes-nous ? La réponse est simple : nous ne savons pas. Nous ne savons pas où nous sommes. Nous ne savons pas où nous sommes représentés. Nous savons que nous avons perdu un certain nombre de sièges du fait de modifications de composition du comité de bassin et du conseil d'administration. Nous savons aussi que nous avons perdu la seule présidence que nous avions. Nous savons que le plus gros contributeur de l'agence ne siège même plus au conseil d'administration.

Après, je veux bien entendre quelques leçons de représentativité. Moi, je pose une seule question : où le monde industriel est-il représenté ? Je vais même vous en poser une deuxième concernant cette histoire du vote des gens de l'État. Vous avez raison, M. le Dreal, dans les textes, les représentants de l'État ont tout à fait le droit de voter et ils ont exercé ce droit. Après tout, qui peut leur reprocher cela ?

Par contre, il y a cet usage historique que nous avons connu pour les plus anciens qui ont vu passer d'autres comités de bassin, d'autres directions de l'agence de l'eau et d'autres présidences de comité de bassin. Cet usage a une forme de sens parce que dans d'autres agences, le personnel de l'État ne vote pas – c'est aussi dans le règlement intérieur des agences de l'eau –, en tout cas pour la partie « présidence et vice-présidence du conseil d'administration ».

Cet usage avait un sens. Le sens, c'est de laisser aux usagers, quels qu'ils soient (associatifs, économiques, non économiques, etc.), leur autodétermination. Ainsi, je rajoute une deuxième question à celle que j'ai posée en premier : y a-t-il une signification au fait que l'État prenne part à ce type de vote ? Cela doit-il signifier quelque chose pour nous les industriels et plus globalement

le monde économique ? Nous sommes en train de voir venir depuis quelque temps des modifications législatives dont l'objectif est de nous faire perdre des places. Puis, quand nous regardons la répartition politique des différentes présidences de commission, force est de constater que nous ne nous trompons pas.

M. le vice-président FAUCONNIER :

Je remercie l'ensemble des participants et des animateurs. Beaucoup de choses ont été dites. Nous allons pouvoir, par ce biais-là, continuer à avancer. Nous sommes au bout de l'ordre du jour. Je vous souhaite maintenant une bonne fin de journée. Merci à toutes et à tous, au revoir.

La séance est levée à 13h30.

COMITÉ DE BASSIN
SÉANCE PLÉNIÈRE DU COMITÉ DE BASSIN
du mardi 6 avril 2021

(à 9h30 à l'agence de l'eau Loire-Bretagne, en visio conférence)

Membres et assistants de droit

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. ALBERT Philippe	EN VISIO	
P	Mme ARCANGER Jacqueline	EN VISIO (jusque 12h)	
P	Mme AUBERGER Eliane	EN VISIO (jusque 12h44)	
P	Mme AUBERT Marie-Hélène	EN VISIO	
A	M. AYRAL Bertrand		
P	Mme BARANGER Hélène	EN VISIO	
P	M. BARRY Philippe	EN VISIO (jusque 10h31)	
A	Mme BARTEAU Frédérique		
R	Mme BATARD Marie R. par Mme Gwenaëlle CROTTE- BRAULT	EN VISIO	
P	M. BAUDOT Christian	EN VISIO	
A	M. BAYLE Pierre		
P	M. BEAUDOIN David	EN VISIO	
P	Mme BERNARD Nathalie	EN VISIO (jusque 12h11)	

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	M. BERTHIER Emmanuel		
R	Mme BERTRAND Julie R. par Mme Aurélie LASSUS-DEBAT	EN VISIO	
P	Mme BESSIN Sabine	EN VISIO	
P	M. BLONDET Jacques	EN VISIO	
A	M. BOCK François		
P	M. BODENES Jean-Michel	EN VISIO (jusque 12h45)	
A	M. BOIGARD Fabrice		
P	M. BOILEAU Fabien	EN VISIO	
P	M. BOISNEAU Philippe	EN VISIO	
P	M. BOIVENT Joseph	EN VISIO	
P	Mme BONNEAU Marie-Thérèse	EN VISIO	
P	M. BONNEFOUS Nicolas	EN VISIO	
R	Mme BONNEVILLE Annick R. par M. François-Jacques CHENAIS	EN VISIO	
A	M. BOTHOREL Eric		
A	M. BOUJLILAT Hicham		

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
R	M. BOUQUET Jérémie R. par M. Guillaume CHOUMERT	SIGNÉ	M. SPECQ Bertrand
A	Mme BOUVET Françoise		
A	Mme BRAS Mona		
A	Mme BRAUD Christelle		
P	M. BROSSIER Jean-Claude	EN VISIO	
P	M. BRULE Hervé	SIGNÉ	M. LESTOILLE Jean-Pierre
P	Mme BRUNY Régine	EN VISIO	Mme ROCHER Isabelle
R	Mme BUCCIO Fabienne R. par M. Sébastien GOUPIL	EN VISIO	
P	M. BURLOT Thierry	EN VISIO	M. BOTHOREL Eric
P	Mme CHALOT Marion	EN VISIO	
P	M. CHARPENTIER Arnaud	EN VISIO	
P	M. CHITO Christian	EN VISIO (jusque 12h48)	
P	M. CHOLLET Fabrice	EN VISIO (jusque 12h14)	
P	M. COMBEMOREL Jean-Paul	EN VISIO	
P	M. COUTURIER Christian	EN VISIO (jusque 11h43)	

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	Mme DAFFIX-RAY Pierrette		
A	M. DALLES Bruno		
P	Mme DAVAL Catherine	EN VISIO	
P	M. DE BOISSIEU Bertrand	EN VISIO	
P	M. DE PAUL Camille	EN VISIO	
P	M. DEGUET Gilles	EN VISIO	
A	Mme DELATTRE Flavie		
P	Mme DELMOULY Véronique	EN VISIO (jusque 12h01)	
R	M. DENEUVY Jean-Philippe R. par Mme Marie-Hélène GRAVIER	EN VISIO	M. MAILHOS Pascal
P	M. DORON Jean-Paul	EN VISIO	
A	M. DOUCET Claude		
P	Mme DUBOIS Marielle	EN VISIO	
P	M. DUCOS Yves	EN VISIO	
A	M. DUPUY Paul-Henry		
A	M. EL ARRASSE Abdelmajid		

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
R	Mme ENGSTROM Régine R. par M. Hervé BRULÉ	SIGNÉ	
P	M. FAUCONNIER Jean-Michel	EN VISIO	M. VERRIER Christophe
A	Mme FELIX Irène		
P	Mme FENEON Stéphanie	EN VISIO	
P	M. FERRAND Emmanuel	EN VISIO	
P	Mme FOURTUNE Marion	EN VISIO	
P	M. FRECHET Daniel	EN VISIO	M. MURZI Lucien
P	Mme GALLIEN Cécile	EN VISIO	
P	M. GANDRIEAU James	EN VISIO	
A	Mme GARAND Annabelle		
A	M. GARCIA Pierre		
P	Mme GARCON Agnès	EN VISIO (jusque 12h37)	
P	M. GAULANDEAU Claude	EN VISIO	
P	Mme GERARD Barbara	EN VISIO	
P	Mme GERARD Faustine	EN VISIO	

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. GERAULT Laurent	EN VISIO	
P	Mme GIBAUD Catherine	EN VISIO	M. SUDRY Fabien
P	Mme GIRAUD Charline	EN VISIO	
P	Mme GOUIN Véronique	EN VISIO	
A	M. GRANDIERE Jérémy		
P	M. GRELICHE Eric	EN VISIO	
A	Mme GRIVOTET Françoise		
P	M. GUERET Jean-Pierre	EN VISIO	
P	Mme GUEUGNEAU Edith	EN VISIO (jusque 12h31)	
P	M. GUILLAUME Pierre	EN VISIO (à partir de 12h13)	
A	M. GUITTON Jean-Sébastien		
P	M. GUYON Didier	EN VISIO	
A	Mme GUYOT Justine		
P	Mme HAAS Betsabée	EN VISIO (absente de 11h06 à 12h11)	
A	M. HABERT Laurent		
P	Mme HAMARD Marie-Jo	EN VISIO	

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	Mme HATSCH Valérie		
P	M. HAUCHECORNE Bertrand	EN VISIO (à partir de 10h03)	
P	Mme HERILIER Marie-Jeanne	EN VISIO	<i>M. MOREL Gilles</i>
A	M. HERVE Marc		
P	M. HERVE Pascal	EN VISIO (jusque 12h40)	<i>M. EL ARRASSE Abdelmajid</i>
P	M. HERVOCHON Freddy	EN VISIO (jusque 12h41)	
P	M. HUET Gilles	EN VISIO (jusque 11h17)	
A	Mme HUET Solange		
P	Mme JODAR Christiane	EN VISIO	
A	Mme JOUSSELIN Angèle		
P	Mme KERBORIOU Edwige	EN VISIO (jusque 10h55)	
P	Mme KERGUILLEC Véfa	EN VISIO	
P	Mme LAMOUR Marguerite	EN VISIO	
P	M. LE COAT Robert	EN VISIO	
P	Mme LE COGUIC Marjorie	EN VISIO	
P	Mme LE FELIC Anne-Élisabeth	EN VISIO	

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	Mme LE FERRAND Maryvonne	EN VISIO	
P	M. LE GAL Philippe	EN VISIO	
P	M. LE GOFF Roger	EN VISIO	
P	M. LE MAIGNAN Gilbert	EN VISIO	
P	Mme LE QUER Marie-Christine	EN VISIO	
A	Mme LE SAINT Florence		
R	M. LEBAS Olivier R. par Mme Aspasia PLEIBER	EN VISIO	
P	M. LECHAUVE Michel	EN VISIO (jusque 11h52)	
P	M. LEDEUX Jean-Louis	EN VISIO	
P	Mme LEGRAND Marion	EN VISIO	
P	M. LEGRET Denis	EN VISIO	
P	M. LEIBREICH Johann	EN VISIO	Mme VINCE Agnès
A	M. LESTOILLE Jean-Pierre		
R	M. LOCQUEVILLE Bruno R. par M. Pierre PITON	EN VISIO	
P	M. LOSTANLEN Georges	EN VISIO (jusque 12h30)	
P	Mme LOUBIERE Delphine	EN VISIO	

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	Mme MAHE Laurence	EN VISIO (jusque 12h16)	
A	M. MAILHOS Pascal		
A	M. MARCHEGAY David		
R	M. MARTIN Didier R. par Mme Nolwenn BRIAND	EN VISIO	
P	M. MARTIN Lionel	EN VISIO	
P	M. MARTINS Elmano	EN VISIO	
P	M. MARY Jean-François	EN VISIO (jusque 12h12)	
P	Mme MATHYS Nicole	EN VISIO	
P	Mme MAUSSION Patricia	EN VISIO	
R	Mme MEDARD Alice-Anne R. par M. Sébastien GOUPIL	EN VISIO	
P	M. MENIER Jean-René	EN VISIO	
P	M. MERY Yoann	EN VISIO	Mme DELATTRE Flavie
P	Mme MEZIERE-FORTIN Marie	EN VISIO	
P	Mme MICHAUD-FARIGOULE Christiane	EN VISIO (jusque 12h33)	
P	M. MICHEL Louis	EN VISIO	
P	M. MILLIERAS Christophe	EN VISIO	

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	Mme MOATAR Florentina		
A	M. MOELO Didier		
A	M. MOREL Gilles		
P	Mme MORIZIO Annick	EN VISIO	
A	M. MULLIEZ Stéphane		
A	M. MURZI Lucien		
A	M. NAVEZ Marc		
P	M. NOYAU Philippe	EN VISIO	
P	M. ORFEUVRE Jean-Jacques	EN VISIO	
P	M. ORVAIN Jérôme	EN VISIO	
P	M. PAGESSE Pierre	EN VISIO	
P	M. PATEY Philippe	EN VISIO	
A	Mme PAULIC Claire		
A	M. PAVILLON Jean-Paul		
P	M. PERROCHON Serge	EN VISIO (jusque 12h18)	
P	M. PIERSON Jean-Paul	EN VISIO	

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. PIRIOU Jean-Yves	EN VISIO	
R	M. POINSSOT Christophe R. par Mme Mélanie BARDEAU	EN VISIO	
A	M. POINTEREAU Rémy		
A	M. POIRIER Fredy		
A	M. PUYRAZAT Michel		
P	Mme RAPOSO Sophie	EN VISIO	
P	M. RIEFFEL Jean-Noël	EN VISIO	M. VINCENT Patrick M. HABERT Laurent
P	Mme RIFFAUD Samia	EN VISIO (jusque 12h34)	
P	Mme RIVET Michelle	EN VISIO	Mme FELIX Irène Mme HAAS Betsabée
P	Mme ROCHER Isabelle	EN VISIO (à partir de 11h44)	
P	M. RONDEAU Joseph	EN VISIO	
P	Mme ROUFFET-PINON Andrée	EN VISIO (jusque 12h14)	
P	M. ROUSSEL Pierre	EN VISIO	
P	Mme ROUSSET Nathalie	EN VISIO	
P	Mme SCHAEPELYNCK Catherine	EN VISIO	
A	M. SCHWARTZ Wilfried		

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. SELLIER Guillaume	EN VISIO	
P	M. SERVANT Luc	EN VISIO	
P	Mme SIMONNET Pascale	EN VISIO (jusque 12h44)	
A	M. SPECQ Bertrand		
R	M. STOUMBOFF Michel R. par M. François GEAY	EN VISIO (jusque 11h57)	
A	M. SUDRY Fabien		
A	Mme TAHERI Françoise		
P	M. TAUFFLIEB Eric	EN VISIO (jusque 12h30)	
A	M. TRETOUT Olivier R. par Mme Lucie TRULLA		M. PUYRAZAT Michel
P	M. VACHELARD Jean-Luc		
P	M. VALETTE Charles	EN VISIO	
P	M. VALLEE Mickaël	EN VISIO	
P	M. VAURS Christophe	EN VISIO	
P	M. VENDROT Michel	EN VISIO (jusque 12h11)	
A	M. VERRIER Christophe		
P	M. VIAL Christophe	EN VISIO (à partir de 10h47)	

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	Mme VIEL Kathia	EN VISIO (jusque 12h24)	
A	Mme VINCE Agnès		
A	M. VINCENT Patrick		
P	M. VOISIN Jean-Bernard	EN VISIO	
A	Mme YVARD Séverine		

NOMBRE DE VOTANTS	
TOTAL	152

Quorum 1 / 2 de 189 = 95

Présents : 136

Dont :

- Collège État : 21
- Collège Parlementaires et collectivités territoriales : 49
- Collège Usagers économiques : 35
- Collège Usagers non économiques : 31

Dont représentés : 13

Pouvoirs donnés : 16

Absents : 54

	ASSISTANTS DE DROIT	ÉMARGEMENT
P	Mme CLERMONT-BROUILLET Florence.	EN VISIO
P	M. GUTTON Martin	SIGNÉ
A	Mme MONNIER Véronique	
P	M. RAYMOND François R. par Mme Catherine PAMBRUN	EN VISIO